
Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : mercredi 23 mars 2016 / Datum: Mittwoch, 23. März 2016

Lieu : salle du Grand Conseil de l'Hôtel cantonal, Fribourg / Ort: Saal des Grossen Rates, Rathaus, Freiburg

Présidence / Präsidentschaft:

M. Alexis **Overney**, Président, Granges-Paccot

M. Dominique **Rhême**, Vice-président, Corminboeuf

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Commune d'Avry / Gemeinde Avry

Mmes Éliane **Dévaud-Sciboz** et Geneviève **Renevey** ainsi que M. Michel **Moret**

Commune de Belfaux / Gemeinde Belfaux

Mme Anne-Lise **Meyer** ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf**, Marc **Lüthi** et Christian **Maître**

Commune de Corminboeuf / Gemeinde Corminboeuf

MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

Commune de Guin / Gemeinde Düringen

MM. Markus **Bapst**, Urs **Hauswirth**, Josef **Stadler**, Moritz **Werro** et Samuel **Zbinden**

Commune de Fribourg / Stadt Freiburg

Mmes Madeleine **Genoud-Page**, Christa **Mutter** et Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Jean-Pierre **Gauch**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt** et Thomas Christian **von Gunten**

Commune de Givisiez / Gemeinde Givisiez

Mmes Éva **Berclaz** et Suzanne **Schwegler** ainsi que M. Gilles **De Reyff**

Commune de Granges-Paccot / Gemeinde Granges-Paccot

M. Alexis **Overney**

Commune de Marly / Gemeinde Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Kurt **Sager** et Bertrand **Späth**

Commune de Matran / Gemeinde Matran

MM. Sébastien **Dorthe** et Nicolas **Rérat**,

Commune de Villars-sur-Glâne / Gemeinde Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstands:

Mmes Anne-Élisabeth **Nobs** et Érika **Schnyder** ainsi que MM. Jean **Bourgknecht**, Pierre-Alain **Clément**, Jean-Pierre **Helbling**, Kuno **Philipona**, Benoît **Piller**, Michel **Ramuz**, René **Schneuwly**, Thierry **Steiert** et Yvan **Tona**

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Conseil d'agglomération / Agglomerationsrat: Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Adeline **Jungo**, Pascale **Michel** et Cécile **Thiémond** ainsi que MM. Nicolas **Bapst**, Jean-Luc **Dumoulin**, François **Grangier**, François **Maridor**, Éric **Mennel**, Éric **Romanens**, Rainer **Weibel** et Simon **Zurich**

Comité d'agglomération / Agglomerationsvorstand: M. Jean-Bernard **Schenevey**

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 8. Oktober 2015
3. Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Approbation des comptes 2015 de l'Agglomération / Genehmigung der Rechnung 2015 der Agglomération
 - 4.1 Présentation du message n°35 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.35 des Vorstandes.
Rapporteur/Berichterstatter : M./Herr Thierry Steiert
 - 4.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 4.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 4.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 4.5 Examen de détail / Detailprüfung
 - 4.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
5. Présentation du rapport d'activités du Comité / Präsentation des Tätigkeitsberichtes des Vorstandes – Rapporteur/Berichterstatter : M./Herr René Schneuwly, Président du Comité / Präsident des Vorstandes
6. Autorisation de mise en consultation publique du Projet d'agglomération de troisième génération (PA3) / Genehmigung der öffentlichen Vernehmlassung zum Agglomerationsprogramm der dritten Generation (AP3)
 - 6.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.2 Présentation du message n°36 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.36 des Vorstandes
Rapporteurs/Berichterstatter : MM./Herren Jean Bourgknecht et/und Benoît Piller
 - 6.3 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 6.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
7. Subventionnement de la mesure n°20.14 du PA2 «Transagglo, section Düdingen-Zelg» / Subventionierung der Massnahme Nr.20.14 des AP2 «Transagglo, Sektion Düdingen-Zelg»
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.3 Présentation du message n°37 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.37 des Vorstandes
Rapporteurs/Berichterstatter : MM./Herren Kuno Philipona et/und Benoît Piller
 - 7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
8. Réponse du Comité aux interventions parlementaires / Antwort des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse
 - 8.1 Réponse à la question relative au rapport comparant les différents modes de traction / Antwort auf die Anfrage zu einem Bericht über den Vergleich der verschiedenen Antriebssysteme _
Quest_Leg2011-2016_2015_028
 - a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b) Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors
 - 8.2 Réponse au postulat concernant l'agrandissement du P+R "La Chassotte" / Antwort auf das Postulat betreffend die Vergrösserung des P+R „La Chassotte“
Post_Leg2011-2016_2014_024
 - a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b) Avis de l'auteure / Standpunkt der Autorin
 - 8.3 Réponse au postulat concernant la mise en place d'un arrêt de bus situé au sommet de l'avenue Louis-Weck-Reynold / Antwort auf das Postulat betreffend die Gestaltung einer Bushaltestelle auf der Anhöhe der Avenue Louis-Weck-Reynold
Post_Leg2011-2016_2014_025
 - a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b) Avis de l'auteure et des co-signataires / Standpunkt der Autorin und der Mitverfasser

9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse
- 9.1 Transmission du postulat concernant une étude visant à élaborer un plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des transports publics dans l'agglomération / Überweisung des Postulats betreffend eine Studie bezüglich der Ausarbeitung eines Aktionsplans zur Steigerung des Anteils des elektrischen Antriebs im öffentlichen Verkehr der Agglomeration _ Post_Leg2011-2016_2015_029
- Position de l'auteur et des co-signataires / Standpunkt des Autors und der Mitverfasser
 - Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 9.2 Transmission du postulat visant à ce que le Comité intervienne auprès du canton concernant la densification des horaires de la ligne de bus régionale n°127 / Überweisung des Postulats betreffend der Antragstellung des Vorstandes beim Kanton um Verdichtung des Fahrplanes der Regionalbuslinie Nr.127 _ Post_Leg2011-2016_2015_030
- Position de l'auteure / Standpunkt der Autorin
 - Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 9.3 Transmission de la motion concernant le tarif unitaire Frimobil dans le périmètre de l'agglomération / Überweisung der Motion betreffend Frimobil Einheitstarif auf Agglomerationsgebiet _ Mot_Leg2011-2016_2015_031
- Position des auteurs / Standpunkt des Autors
 - Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 9.4 Transmission du postulat concernant une étude de faisabilité sur la réalisation d'un métro-câble / Überweisung des Postulats betreffend eine Machbarkeitsstudie für die Realisierung einer Metroseilbahn _Post_Leg2011-2016_2015_032
- Position de l'auteur et des co-signataires / Standpunkt des Autors und der Mitverfasser
 - Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
10. Divers / Verschiedenes

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du Comité d'agglomération (ci-après Comité), Mesdames et Messieurs les membres du Comité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération (ci-après Conseil), chères et chers collègues. J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil à 19h35. Je vous rappelle que la salle du Grand Conseil est équipée d'un système de microphones, basé sur un principe d'autogestion. Lors de votre intervention, vous devez simplement activer, vous-même, votre microphone en appuyant sur le bouton rouge situé sur votre pupitre et faire de même afin de le désactiver une fois votre intervention terminée. Wir haben ein Mikrofonsystem. Der langgezogene Knopf aktiviert das Mikrofon. Aber man muss es am Schluss wieder ausschalten. Merci de vous annoncer lors de chaque prise de parole, ce sera une aide précieuse pour la rédactrice du procès-verbal.

Je souhaite la bienvenue à notre nouvelle collègue, Mme Éliane Dévaud-Sciboz, représentante de la commune d'Avry, qui succède à M. Marc Antoine Messer (applaudissements). Outre la démission de ce dernier, notre Conseil a enregistré celles de MM. André Demierre, de Granges-Paccot, et Lionel Walter, de Marly.

Nous sommes actuellement 38 membres du Conseil. Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger.

Pour le Conseil, sont excusés : Mmes Béatrice Acklin Zimmermann, Adeline Jungo, Pascale Michel et Cécile Thiémarc ainsi que MM. Nicolas Bapst, Jean-Luc Dumoulin, François Grangier, François Maridor, Éric Mennel, Éric Romanens, Rainer Weibel et Simon Zurich. M. Jean-Bernard Schenevey, membre du Comité, est également excusé.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 3 mars 2016. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Gibt es Anmerkungen oder Änderungswünsche zur Traktandenliste? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est ainsi accepté.

Je vous informe qu'un apéritif vous sera offert à l'issue de cette séance au Café des Arcades à l'occasion de la fin de la législature 2011-2016.

Le premier point de l'ordre du jour est donc absent.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 8. Oktober 2015

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal du 8 octobre 2015 ? Ce n'est pas le cas.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat / Ergebnis: le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité. J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est absent. Ich schliesse damit den Punkt 2 der Traktandenliste.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats

Le Président. Il est important de relever que, bien que les élections communales aient eu lieu fin février 2016, les membres du Conseil resteront en fonction jusqu'au 29 juin 2016. Le mandat de leur successeur débutera le 30 juin 2016, date de l'assemblée de reconstitution du Conseil. Je félicite chaleureusement ceux qui ont été élus ou réélus dans leur fonction communale exécutive ou législative. Il est d'usage qu'en fin d'exercice, le Président du Conseil adresse quelques mots. Je crains néanmoins que l'effet conjugué des effluves de l'apéritif et de la fatigue consécutive à nos joutes oratoires enflammées ne rende mon propos inaudible si je le prononce à la fin de notre séance. Vous ne m'en voudrez donc pas d'anticiper un peu. Nous touchons au terme de la législature et, une fois nos travaux terminés, notre Conseil aura vécu. Ich möchte zunächst einen dreifachen Dank aussprechen. Tout d'abord, merci à notre Comité pour son engagement total en faveur de notre agglomération. Je sais la dose d'abnégation, d'efforts soutenus et de détermination qu'il a fallu pour parvenir à mener le nombre impressionnant de dossiers qui ont été ouverts depuis cinq ans. Sodann, danke ich dem gesamten Team der Verwaltung der Agglomeration. Diese Arbeit im Hintergrund, die manchmal etwas in Vergessenheit gerät, möchte ich hiermit besonders loben. Ohne euch wäre das Gesicht der Agglomeration nicht dasselbe. Enfin, à vous tous, mes chères et chers collègues, j'exprime la gratitude de la population. Il est plus que jamais nécessaire que des citoyens s'engagent résolument pour la qualité de vie de notre belle région. Engagés et résolus, vous le fûtes sans aucun doute. Sans dresser ici le bilan de la législature, je dois à la vérité reconnaître qu'il est rare dans l'histoire de notre canton qu'une collectivité puisse s'enorgueillir d'un tel travail. Seien Sie sich bewusst: innerhalb von fünf Jahren sind zwei Agglomerations-Projekte ausgearbeitet worden, die mehrere Dutzend Massnahmen beinhalten. Ce travail est d'abord le fruit d'un constat : en termes d'urbanisation et de mobilité, nos communes ne peuvent plus agir seules. N'en déplaise à tous les grincheux que compte notre République, il est également la preuve que nous avons su dépasser nos intérêts particuliers, nos clivages politiques, économiques, territoriaux et linguistiques pour mettre en commun des idées, des intentions, mais surtout des projets. Diese mürrischen Betrachter vergessen die Weisheit, die bereits Goethe ausgesprochen hatte: « Unserer Krankheit schweres Geheimnis schwankt zwischen Übereilung und zwischen Versäumnis ». Es ist eine riesige Arbeit, die bis heute vollbracht worden ist. Un certain nombre de ces projets ont déjà vu le jour. La majorité doit encore être réalisée. In dieser Hinsicht stehen wir heute vor einer doppelten Herausforderung. Die erste Herausforderung ist ökonomischer Natur. Wir haben viel von Verdichtung, von Mobilität und von Siedlungsentwicklungs-standorten gesprochen. Ce sont, sans doute, les gages d'une meilleure qualité de vie que nous devons apporter à nos citoyens. À l'heure où notre parc de véhicules automobiles a augmenté pratiquement deux fois plus que la moyenne nationale, nous savons que nous ne pouvons pas continuer ainsi, au risque d'aller très sûrement dans le mur. Aber wir dürfen nie ausser Acht lassen, dass unsere Sorge ebenso der Arbeit gelten muss. Einerseits ist die Nähe zur Arbeit einer der Schlüsselfaktoren für eine bessere Lebensqualität, was unsere Ateliers gezeigt haben. Andererseits wird jeder in unserer Region geschaffene Arbeitsplatz einen entscheidenden Einfluss auf die Finanzierung unserer Massnahmen haben. Le second défi est d'ordre politique. Si nous avons su dépasser certains clivages, nous devons aller beaucoup plus loin encore. Les mesures, dont le Projet d'agglomération de deuxième

génération (ci-après PA2) et le Projet d'agglomération de troisième génération (ci-après PA3) font l'inventaire, ne sont pas de notre ressort mais de celui des communes, qui en déclenchent la réalisation. Notre Agglomération ne doit pour autant pas rester passive mais, au contraire, donner les impulsions nécessaires avec énergie et détermination. À défaut, elle deviendra un conglomérat sans âme, une simple centrale d'encaissement et de subventionnement au fonctionnement inutilement compliqué. L'image, l'existence même de notre Agglomération, tient à ce que ses projets soient concrétisés. Or, certaines personnes, certes dotées d'une très bonne volonté mais de sérieuses œillères, n'ont pas conscience des défis qui nous attendent, car les difficultés sont devant nous. Mit der dritten Unternehmenssteuerreform, um nur ein Beispiel zu nennen, erwarten uns noch schöne Überraschungen. Nous avons une chance inouïe, qui se présente très rarement, celle de faire la soudure, fugitive, entre le passé et le futur de notre cité. La mutualisation des moyens, l'absence de tabous dans les réflexions sur nos structures, la conviction que plus jamais nous ne pourrions mettre en œuvre une politique digne de ce nom sans nos voisins, sont les conditions de notre réussite. Or, vouloir aller de l'avant, au XXI^{ème} siècle, avec des structures et des mentalités héritées du XIX^{ème} siècle n'est sans doute pas le meilleur chemin que nous puissions emprunter. Depuis la femme de Loth, nous savons ce qu'il en coûte de regarder trop longuement en arrière. Il y a une place spéciale, dans les oubliettes de l'histoire, pour ceux qui n'auront pas su adapter nos politiques aux défis de notre temps. Dans quelques semaines, une nouvelle génération, des « *baby-agglo* » pour reprendre l'expression de notre collègue M. Grangier, va prendre le relais de nos efforts et faire en sorte que les mesures décidées voient le jour. Je leur souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans leur action. En guise d'encouragement, et ce sera là ma conclusion, je leur livre ce très beau conseil écrit par un autre que moi : « Dans les moments décisifs, la meilleure chose que tu peux faire, c'est de prendre la bonne décision ; en second lieu, c'est de prendre la mauvaise décision ; la pire chose, c'est de ne rien faire ».

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Vice-Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Vice-Présidente du Comité, Madame et Messieurs les membres du Comité, chères et chers collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération). Le Comité a procédé à l'engagement d'un nouveau stagiaire, M. Léonard Chapuis, pour une durée déterminée de six mois. Depuis le 1^{er} janvier 2016, il soutient principalement les activités liées au domaine de l'aménagement et de la mobilité, dont l'élaboration du PA3. M. Chapuis, domicilié à Renens, a grandi à La Chaux-de-Fonds. Il a effectué un Bachelor en géographie humaine et un Master, obtenu en septembre 2014, en enjeux sociaux de l'environnement, avec une spécialisation en aménagement du territoire à l'Université de Lausanne. Pendant son parcours académique, M. Chapuis a réalisé plusieurs stages : un stage à la Ville de Pully et un autre stage au Réseau Urbain Neuchâtelois. Il était donc naturel que notre choix se porte sur lui. Nous nous lui souhaitons la bienvenue et surtout du courage pour le travail qui l'attend durant son stage à l'Agglomération (applaudissements).

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est absent.

4. Approbation des comptes 2015 de l'Agglomération / Genehmigung der Rechnung 2015 der Agglomeration

4.1 Présentation du message n°35 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.35 des Vorstandes. Rapporteur/Berichterstatter : M./Herr Thierry Steiert

M. Thierry Steiert. Les comptes 2015 de l'Agglomération présentent des charges de CHF 27'369'715 pour des recettes équivalentes. Ce montant est légèrement inférieur aux prévisions budgétaires, qui portaient sur un montant de CHF 28'196'200. Pour les comptes de fonctionnement, les écarts de plus de CHF 10'000 font en principe l'objet d'une explication spécifique dans le message. Les principaux éléments à signaler dans ces comptes concernent, d'une part, les rubriques du personnel, où nous avons enregistré des mutations qui se traduisent dans les comptes. Il s'agit notamment du départ de la Directrice avec une vacance de poste de plusieurs mois avant l'engagement du nouveau Secrétaire général, de l'engagement de deux collaborateurs scientifiques, à savoir un planificateur en transports et un spécialiste de l'aménagement. D'autre part, en ce qui concerne les coûts d'exploitation des transports publics (ci-après TP), nous enregistrons un résultat globalement conforme aux prévisions budgétaires, en précisant que la participation de l'État de Fribourg (ci-après canton) aux coûts d'exploitation des TP était légèrement inférieure au montant budgété, à savoir 57% des coûts d'exploitation au lieu de 57,5%. Der

Agglomerationsvorstand (nachfolgend Vorstand) erinnert daran, dass der Staat Freiburg (nachfolgend Kanton) gemäss Verkehrsgesetz einen Anteil von 60% der Betriebskosten des Agglomerationsverkehrs zu übernehmen hätte, der aktuelle Satz von 57,5% wurde mit den Sparmassnahmen des Staates eingeführt. Ab 2017 sollte wieder der reguläre Satz von 60% gelten. Was die Investitionsrechnung betrifft, ist daran zu erinnern, dass die Subventionen der Agglomeration erst nach vollständiger Realisierung der Massnahmen ausbezahlt werden. Da zahlreiche Vorhaben noch nicht fertiggestellt bzw. noch in der Planungsphase sind, werden entsprechenden Beträge erst in der Rechnung 2016 oder in den folgenden Jahren erscheinen. Der Vorstand beantragt dem Agglomerationsrat (nachfolgend Rat), die Betriebsrechnung und die Investitionsrechnung für das Geschäftsjahr 2015 anzunehmen.

4.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière (ci-après CF) est chargée de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 9 et 14 mars 2016, la commission s'est réunie afin d'examiner les comptes 2015 de l'Agglomération, figurant notamment dans le message n°35 du Comité du 25 février 2016, transmis à la commission par courriel le 2 mars 2016, et dans le rapport de l'organe de révision, transmis par courriel le 9 mars 2016. A l'occasion de la séance du 14 mars 2016 de la commission, M. Brodard a, tout d'abord, exposé les conclusions de la fiduciaire Jordan SA, qui a révisé les comptes 2015 de l'Agglomération, et a répondu aux questions de la commission. La délégation du Comité composée de Mme Nobs et M. Steiert, membres du DF&RH, ainsi que M. Piller, membre du DAEM, a ensuite répondu aux questions de la commission sur le message n°35 et ses annexes. La commission relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination et que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts. Elle remercie le Comité pour sa collaboration et la bonne qualité de la présentation des comptes. Après délibération, la CF propose, à l'unanimité, au Conseil d'approuver les comptes 2015, soumis dans le message n°35 et dans le rapport de l'organe de révision.

4.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Le Président. M. Allenspach, Président de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (ci-après CAME), ne prendra pas la parole car la CAME n'a pas établi de préavis sur les comptes d'investissement 2015.

4.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale sur les comptes. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

4.5 Examen de détail / Detailprüfung

Comptes de fonctionnement / Laufende Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion maintenant chapitre par chapitre.

Chapitre/Kapitel 0. Administration / Verwaltung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 3. Culture / Kultur

J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement / Raumordnung

J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 8. Economie / Wirtschaft

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 9. Finances / Finanzen

J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Comptes d'investissement / Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement / Raumordnung

J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

4.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

• Projet d'arrêté concernant les comptes de fonctionnement / Beschlussentwurf zur Laufenden Rechnung

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

• Projet d'arrêté concernant les comptes d'investissement / Beschlussentwurf zur Investitionsrechnung

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés par le Conseil tels que proposés par le Comité.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté tel que proposé par le Comité.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs ont compté 38 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

Ce quatrième point de l'ordre du jour est absent.

5. Présentation du rapport d'activités du Comité / Präsentation des Tätigkeitsberichtes des Vorstandes – Rapporteur/Berichterstatter: M./Herr René Schneuwly, Président du Comité / Präsident des Vorstandes

M. René Schneuwly. Le rapport d'activités du Comité, que vous avez reçu, vous donne un bel exposé des nombreuses activités du Comité ainsi que des collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération durant l'année 2015. Plusieurs événements importants ont marqué 2015. Il y a eu des travaux participatifs considérables relatifs à l'élaboration du PA3. En matière culturelle, le renouvellement des subventions triennales s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Cela a démontré que d'une manière générale, la politique culturelle suivie par l'Agglomération est bien appréciée de nos institutions culturelles. S'ajoute aussi, en matière culturelle, la participation active de l'Agglomération aux Assises de la culture. Pour plusieurs d'entre nous, « il s'agit de la dernière séance » comme l'a chanté Eddy Mitchell. Je tiens à les remercier pour l'activité déployée et le travail effectué durant toutes ces dernières années. Es hat mich gefreut, während der letzten Jahre mit ihnen und mit meinen Kollegen des Vorstandes an diesen Kerndebatten über die Zukunft unserer Agglomeration teilnehmen zu dürfen.

L'Agglomération a évolué. D'une phase de construction, elle est passée à une phase de stabilisation et de réalisation. L'élaboration du PA2 en est un bon exemple. Comme le Président du Conseil l'a rappelé, il faut maintenant aller de l'avant et encourager les communes à présenter leurs projets et mesures faisant l'objet de la participation de la Confédération et du canton. L'Agglomération compte d'importantes réalisations, dont la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya et un secteur important de la Transaggl. D'ailleurs, nous parlerons ce soir d'un tronçon supplémentaire de la Transaggl. Les subventions culturelles ont été augmentées pour atteindre un montant de CHF 2 millions. Les Assises de la culture ont également été mises en place en collaboration avec la Ville de Fribourg et Coriolis Infrastructure. À l'administration de l'Agglomération, ont été engagés M. Félicien Frossard, nouveau Secrétaire général, et plusieurs autres collaborateurs. C'était indispensable. Während der letzten Amtszeit konnten wir uns einige Erfolge auf die Fahnen schreiben. An dieser Stelle könnte ich natürlich infrastrukturelle Realisierungen erwähnen. Ich möchte jedoch vor allem die Verbesserung der Zusammenarbeit zwischen unseren zehn Gemeinden unterstreichen. Die Agglomeration hat sich im Verlaufe der Zeit als zuverlässige Partnerin für die Gemeinden etablieren können und bietet heute einen stabilen Rahmen für die Regelung regionaler Angelegenheiten. Ich wünsche mir, dass diese Organisation ihre Aufgaben im Bereich der Raumplanung, der Wirtschaftsförderung und der Kultur mit der Unterstützung der Gemeinden auch in den nächsten Jahren erfolgreich weiterführen kann. À présent, nous devons effectivement entrer dans une phase de consolidation et de concrétisation. Cela passera par la réalisation des objectifs du PA2 mais aussi par la volonté de présenter un PA3 de qualité et de se donner la chance d'obtenir le soutien de la Confédération et du canton pour un nombre important de mesures préconisées par ce plan. Merci pour ces belles années passées et, pourquoi pas, futures, à cette noble assemblée, à mes collègues et à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Agglomération.

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce rapport ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le cinquième point de l'ordre du jour est donc absent.

6. Autorisation de mise en consultation publique du Projet d'agglomération de troisième génération (PA3) / Genehmigung der öffentlichen Vernehmlassung zum Agglomerationsprogramm der dritten Generation (AP3)

6.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La CAME a examiné le projet du PA3 durant trois séances et se permet aujourd'hui de faire quelques suggestions, même si avant la mise en consultation, des modifications ne sont pas à l'ordre du jour de la présente séance. Die Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt (nachfolgend die KRMU) will einige Bemerkungen einbringen, obwohl erst beim definitiven Projekt Änderungsanträge vorgesehen sind.

Le PA3, qui est aussi un Plan directeur régional, doit trouver des réponses aux exigences d'un aménagement du territoire durable et, notamment, prendre en compte les modifications de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (ci-après LAT) acceptées lors d'une votation fédérale en 2013. La croissance de la population et des activités doit être prioritairement réalisée par la densification vers l'intérieur des localités afin de protéger les terres d'assolement et les paysages. Le PA3 envisage, à juste titre, de coordonner la densification avec une priorisation des transports en commun et de la mobilité douce ainsi qu'avec des espaces ouverts et verts de qualité. On peut féliciter les auteurs de ce rapport

d'avoir pris vraiment en compte les exigences fondamentales. Das Agglomerationsprogramm der dritten Generation (nachfolgend AP3) schlägt mit Recht vor, dass die Verdichtung nach innen, die seit der Annahme des revidierten eidgenössischen Raumplanungsgesetzes (RPG) von 2013 noch verstärkt im Zentrum der Planung steht, mit der Priorisierung des öffentlichen Verkehrs (nachfolgend ÖV) und der sanften Mobilität sowie mit qualitätsvollen öffentlichen Räumen verknüpft wird.

Zum jetzigen Zeitpunkt stellt sich zuerst die Frage nach der Verteilung von Kompetenzen zwischen Agglomeration, Gemeinden und dem Kanton. Sicher ist, dass die Agglomeration grössere Aufgaben übernehmen müssen. Das AP3 wird auch eine grössere Fachkompetenz erfordern, die in der Zusammenarbeit der drei Ebenen gefunden werden muss. Die KRMU empfiehlt, diese Fragen in einem eigenen Kapitel später erneut zu klären. Tout d'abord se pose la question concernant la répartition des compétences entre l'Agglomération, les communes et le canton. Selon le Rapport stratégique, l'Agglomération aura plus de compétences dans la coordination des mesures et du développement territorial. En outre, la réalisation du PA3 demande plus de compétences professionnelles. Reste à savoir qui met à disposition les ressources indispensables. La CAME suggère de définir cette collaboration entre les différentes autorités précitées dans un chapitre spécial. La CAME constate, par rapport au PA2, une plus grande attention portée à la stratégie d'urbanisation, qui passe à une concrétisation par axes ou boulevards s'étendant sur plusieurs communes. La commune de Marly l'avait notamment demandé lors du PA2. Selon la CAME, les boulevards densifiés avec un grand nombre d'activités possibles pourraient permettre de faire un pas en avant afin de réunir le territoire de l'Agglomération et de rapprocher les communes entre elles. La CAME se demande s'il serait envisageable à l'avenir de prolonger certains axes au-delà de la limite d'urbanisation compacte et de la couronne. Die Priorität des AP3 liegt eindeutig bei der Urbanisierung, die gegenüber dem Agglomerationsprogramm der zweiten Generation (nachfolgend AP2) konkreter wird. Die durchgehenden Achsen werden die Gemeinden stärker miteinander verbinden können. Die Frage ist, ob diese in Zukunft über den eigentlichen Kern der Agglomeration hinaus verlängert werden können. Le projet du PA3 a le mérite d'indiquer un potentiel énorme de densification et l'intention de revaloriser des axes aujourd'hui souvent marqués par une situation de transit routier sans beaucoup d'âme et des nuisances sonores ainsi que des dangers pour les cyclistes et les piétons. Reste à savoir comment ces intentions nobles pourraient être réalisées et dans quels délais. Les rapports et la liste des mesures ne donnent pas encore de réponses satisfaisantes. En l'état, le PA3 ressemble encore fortement à un plan directeur qui n'indique pas la concrétisation des mesures. Le message indique à la page n°3 que « les fiches de mesures n'ont quant à elles pas de caractère liant pour les autorités sauf en ce qui concerne les objectifs et la répartition des tâches. La description de la mise en œuvre concrète des mesures n'est en revanche pas liante et peut faire l'objet d'adaptations par les autorités en charge de leur réalisation ». Néanmoins, la CAME rend attentif que cette description et les coûts intéressent fortement les autorités fédérales, qui examinent le PA3.

Das AP3 zeigt ein grosses Potenzial zur Verdichtung und wünscht vor allem auch die Qualität der einzelnen Achsen zu verbessern, die heute vorwiegend Verkehrsschleusen ohne grosse Lebensqualität darstellen. Die beiden vorliegenden Berichte und der Massnahmenkatalog können nun allerdings noch nicht die wünschbaren Angaben für die Realisierungszeiträume vorgeben. Die Botschaft erläutert auf Seite 3: « Die Massnahmenblätter haben keinen behördenverbindlichen Charakter, mit Ausnahme der Zielsetzungen und der Aufgabenverteilung. Die Beschreibung der konkreten Umsetzung der Massnahmen ist nicht behördenverbindlich und kann durch die mit der Umsetzung beauftragten Behörden abgeändert werden. » Die KRMU stellt sich die Frage, ob dies für die Bundesbehörden genügen wird. Auf Seite 35 des Erläuterungsberichts steht der Hinweis, welche Feinalysen nötig sein werden, um das Verdichtungspotenzial zu evaluieren. Da Stadtplanung, Mobilität und Aussenraum stark verknüpft sind, ist dies eine komplexe Aufgabe und die Massnahmen werden meistens nicht in einem Zeitraum von 5 bis 6 Jahren zu realisieren sein. Die KRMU stellt ebenso fest, dass die Definition der bisherigen Entwicklungsschwerpunkte, von denen einige wirtschaftliche Standorte sind, kaum vorangekommen ist, auch nicht die Diskussion mit dem Kanton, der einige Standorte als überregional bedeutend einstuft. En page n°35 du Rapport explicatif, il est indiqué que pour chaque axe, il est prévu d'établir un concept urbanistique d'ensemble intégrant une analyse fine du potentiel quantitatif en habitants et emplois jusqu'à l'échelle de l'îlot de quartier, la structure et la typologie du quartier, les centralités communales et de quartier existantes et souhaitées, les espaces et équipements publics, les pôles d'habitation et d'activités, la mixité fonctionnelle et sociale, etc. Les mesures proposées sur les axes réunissent les domaines de l'urbanisation, de la mobilité et de la nature en zone urbanisée et ont, par conséquent, une certaine complexité. En général, elles ne seront pas réalisables dans les cinq ou six ans prévus pour une mesure de projet d'agglomération. De même, la CAME constate que la densification des sites stratégiques, dont certains sont principalement destinés aux activités économiques, n'a pas encore avancé. Certains sites

sont définis comme d'importance cantonale. Il faut que l'Agglomération se positionne et qu'elle discute avec les instances du canton afin de savoir quels appuis financiers et techniques elle pourrait apporter. En tant que continuité du PA2, la stratégie mobilité est confirmée. Elle nécessite néanmoins une clarification de certains aspects tels que la priorisation des TP et de la mobilité douce, le contrôle d'accès pour le transport individuel motorisé (TIM) par des feux ainsi qu'un dosage par des compartiments, la sécurité des piétons et cyclistes ainsi qu'un accent encore plus fort sur le réseau ferroviaire. La CAME indique ici que le règlement-type du stationnement, prévu déjà dans le PA2 et demandé par la Confédération, n'est toujours pas en vue. Enfin, il reste des éléments inconnus en ce qui concerne la nouvelle articulation du réseau de bus. L'essentiel est proposé à l'horizon 2022 dans le rapport d'étude annexé au rapport explicatif, l'ensemble à l'horizon 2030 dans le rapport explicatif (page n°51), mais sans date dans le rapport stratégique. Pour l'horizon 2030, l'amélioration des prestations envisagée semble assez peu ambitieuse, notamment pour les communes de la couronne et pour les heures nocturnes. La CAME est, en outre, de l'avis qu'un réseau plus large que le périmètre de l'agglomération devrait être envisagé afin d'atteindre les objectifs d'augmentation de fréquentation des TP. Das AP3 bestätigt im Wesentlichen das AP2, setzt aber noch verstärkt Akzente für die Priorisierung des ÖV, des Bahnnetzes und der sanften Mobilität, die Kontrolle des motorisierten Verkehrs in zentralen Zonen und die Sicherheit von Fuss- und Radwegen. Die KRMU erinnert daran, dass das Parkplatzreglement, das im PA2 vorgeschlagen wurde, noch immer nicht umgesetzt ist. Noch unentschieden erscheint auch die Zusicherung eines erneuerten Busnetzes, das laut einer beiliegenden Studie im Wesentlichen bis 2022, laut Erörterungsbericht jedoch bis 2030 realisiert werden soll. Mit dem Horizont 2030 sind die in Aussicht gestellten Verbesserungen im Übrigen nicht sonderlich ambitiös, vor allem für Gemeinden ausserhalb des Kerns und in den Abend- und Nachtstunden. Die KRMU ist im Übrigen der Ansicht, dass die Ausdehnung des Netzes auf weitere Gemeinden in Erwägung gezogen werden sollte, um die Ziele der Verkehrsplanung zu erreichen.

La partie paysage de la stratégie Nature et Paysage a subi une amélioration remarquable. On constate notamment une sensibilité à la nature à l'intérieur des zones urbanisées. La stratégie de mise en application des mesures en faveur de la biodiversité reste par contre à affiner. Die Verbesserung des Kapitels Landschaft und Natur, vor allem auch im Innern der bebauten Gebiete, ist bemerkenswert. Die Strategie für seine Umsetzung ist allerdings noch zu verfeinern.

Avec ces suggestions, la CAME vous recommande d'entrer en matière sur le message n°36 et d'autoriser la mise en consultation du PA3. Die KRMU empfiehlt ihnen nach diesen Bemerkungen das Eintreten auf die Botschaft Nr. 36 und die Zustimmung zur Vernehmlassung für das AP3.

6.2 Présentation du message n°36 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.36 des Vorstandes Rapporteurs/Berichterstatter : MM./Herren Jean Bourgknecht et/und Benoît Piller

M. Jean Bourgknecht. Le Comité vous demande, ce soir, d'autoriser la mise en consultation publique du PA3. Il tient à remercier la CAME pour son préavis positif. Le vote du Conseil est évidemment décisif pour la suite de la démarche d'adoption du PA3 puisqu'en cas de refus, nous n'arriverions plus à déposer ce projet pour le 31 décembre 2016 auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ci-après ARE). Ce soir, tout comme en 2011 lorsque le Conseil de la précédente législature avait accepté la mise en consultation publique du PA2, il ne s'agit pas de prendre position sur le contenu du PA3 mais de voter formellement sur la demande d'autorisation de mise en consultation publique du PA3. Le Conseil pourra débattre du fond du PA3, les 12 et 13 octobre 2016, au point de l'ordre du jour relatif à l'adoption du PA3. C'est pourquoi, comme en 2011, le message n°36 n'aborde pas le contenu du PA3. Ainsi, le Comité ne fera ce soir que prendre acte des interventions qui toucheraient le contenu des documents mis en consultation. Par contre, il est évident que les remarques, formulées ce soir par le Président de la CAME et d'autres membres du Conseil, seront non seulement protocolées dans le procès-verbal de cette séance mais aussi examinées en détail par le Comité lors de l'élaboration du texte définitif, qui sera soumis au Conseil. L'historique de l'élaboration du PA3 est résumé dans le message n°36. Pour mémoire, le 4 décembre 2014, le Conseil a autorisé le Comité à engager un crédit d'étude de CHF 710'000 pour l'ensemble des travaux nécessaires à l'élaboration du PA3. Le Conseil l'avait accepté car il est indispensable d'adapter notre planification directrice aux changements législatifs intervenus sur le plan fédéral et nécessaire d'adapter le PA2 pour ne pas perdre le cofinancement fédéral des mesures, figurant en B dans le PA2 et ne pouvant être cofinancées sans être inscrites en priorité A dans un PA3. Il est donc absolument nécessaire de procéder à cette révision pour les raisons précitées. Les mandataires retenus pour l'élaboration du PA3 sont les bureaux Archam et Partner de Fribourg pour le volet Urbanisme, team+ de Bulle pour le volet Mobilité, ainsi qu'Ökobüro Bureau d'écologie de Fribourg pour le volet Nature et Paysages. Le Comité est convaincu que ce projet, élaboré par les mandataires précités, est de bonne qualité, cohérent et que les différents volets sont coordonnés. M. Allenspach a raison : le volet Nature et

Paysage du PA3 a été fortement développé par rapport à celui du PA2. Les enjeux du PA3 peuvent se résumer ainsi : affirmer, à l'horizon 2030, le rôle de centre cantonal dans le domaine Démographie et Emploi, avec des fourchettes de + 16'000 à + 28'000 habitants et + 24'000 emplois ; favoriser le développement vers l'intérieur dans le sens de la LAT ; préserver, voir augmenter la qualité de vie parallèlement au processus de densification, en passant par la qualité urbanistique et la diversité biologique ; coordonner le développement prévu avec le Plan directeur cantonal, actuellement en révision. Le PA3 a été développé selon un processus plus participatif que le PA2 afin de s'assurer d'un large soutien des communes et des milieux concernés. En plus des ateliers participatifs, les communes ont fait part de leurs souhaits par le biais de la Commission d'aménagement régional et de mobilité (ci-après CARM) et lors de rencontres bilatérales. Elles ont évalué l'opportunité, ainsi que la fiabilité, des options et des mesures proposées par les mandataires et, aussi, proposé des mesures complémentaires. Les documents mis en consultation devraient correspondre en grande partie aux souhaits des communes. Les documents mis en consultation comprennent trois parties : un rapport stratégique contenant les objectifs et concepts territoriaux retenus, un rapport explicatif comprenant l'argumentaire des choix stratégiques opérés et un catalogue de fiches de mesures concrètes définissant comment réaliser ces objectifs. Même si ces fiches sont destinées à obtenir un cofinancement fédéral et qu'elles ne sont pas formellement soumises à la procédure d'un plan directeur, et donc à consultation, il a néanmoins été décidé de les joindre au document par souci de transparence. La priorisation et les coûts de ces mesures seront encore affinés et complétés en collaboration étroite avec les communes d'ici à leur adoption par le législatif au mois d'octobre. Seul le Rapport stratégique est liant pour les autorités, contrairement au Rapport explicatif. Les fiches de mesures ne sont pas liantes sauf en ce qui concerne leurs objectifs et la répartition des tâches. Conformément à la législation cantonale, la consultation publique durera deux mois, du 24 mars au 23 mai 2016, les communes et le canton bénéficiant d'un mois supplémentaire soit jusqu'au 23 juin 2016. Deux séances d'information publiques seront organisées durant cette consultation publique, le 14 avril à Düdingen à Podium en allemand et le 28 avril à Granges-Paccot à Forum Fribourg en français. Une séance particulière d'information et de discussion aura également lieu avec la CARM. À l'issue de la consultation publique, un rapport sera établi par le Comité, qui se déterminera sur les différentes remarques formulées. Le projet adapté sera soumis au Comité, qui le transmettra au Conseil pour adoption lors de sa séance du 13 octobre, durant laquelle vous aurez la possibilité de déposer des amendements et de voter les divers documents. Le PA3 devra ensuite être soumis au Conseil d'État pour approbation et sera transmis à la Confédération au plus tard le 31 décembre 2016. Im Herbst 2014 hat der Vorstand entschieden, dem Bund ein drittes Agglomerationsprogramm einzureichen. Dazu wurden drei Büros beauftragt, die in Zusammenarbeit mit den Mitarbeitenden der Agglomeration das vorliegende AP3 ausgearbeitet haben. Die Vertreter der Gemeinden und des Kantons hatten die Gelegenheit, sich zum Programm zu äussern und Anpassungen vorzuschlagen. Dieses Dokument entspricht den Anforderungen eines regionalen Richtplans und enthält ein für die Behörden verbindliches Raumkonzept. Weiter umfasst es Beilagen in Form von Text und Karten. Die Massnahmen werden ohne Angaben der Kosten und Priorisierung in die Vernehmlassung geschickt, damit sie mit den für die Realisierung zuständigen Gemeinden noch im Detail besprochen werden können. Heute empfiehlt der Vorstand dem Rat, das AP3 ab morgen in die Vernehmlassung zu schicken. Die Vernehmlassung dauert 2 Monate für die Bevölkerung der Agglomeration sowie 3 Monate für die Gemeinde- und Kantonsbehörden. Am 14. und am 28. April 2016 finden zwei Informationsveranstaltungen statt, die erste in deutscher Sprache und die andere in französischer Sprache. Im Anschluss an die Vernehmlassung erstellt der Vorstand den Vernehmlassungsbericht, in dem das Agglomerationsprogramm dem Vernehmlassungsergebnis angepasst wird. Der Rat hat dann im Oktober 2016 über das bereinigte AP3 zu entscheiden. An der heutigen Sitzung geht es also nicht darum, eine inhaltliche Diskussion zu führen, sondern nur das vorliegende Agglomerationsprogramm für die Vernehmlassung freizugeben. Die Bewilligung, die heute zu erteilen ist, stellt also nur einen Zwischenschritt für die inhaltliche Konsolidierung des Agglomerationsprogramms dar.

Pour terminer, j'aimerais remercier les personnes, ayant contribué à élaborer ce projet. Elles appartiennent notamment aux bureaux mandatés, aux communes membres, notamment leurs chef de service et responsable technique, au Comité, au DAEM, à la CARM et à ceux qui ont participé aux ateliers participatifs. Je remercie tout particulièrement les collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération pour l'immense travail effectué ces derniers mois.

M. Benoît Piller. Permettez-moi d'insister surtout sur l'utilité du Plan directeur d'agglomération (ci-après PDA). Un plan directeur régional, tel que le PDA, dessine la vision future de la région. Il combine, de façon concentrée et coordonnée, l'urbanisation et les transports entre les communes. Qui mieux que nous, que vous, peut dire ce qui est utile pour notre région, pour l'agglomération ? Plusieurs éléments,

comme la coordination entre les transports et l'urbanisation, pourront être repris et réutilisés dans le Plan directeur cantonal et, ainsi, refléter nos souhaits pour le développement de notre agglomération. Aujourd'hui, le Comité vous demande d'accepter l'autorisation de mise en consultation publique du PA3. Le PA3 est considéré sur le plan cantonal comme un plan directeur régional au sens de l'article 27 de la LAT. Le PA3 sera présenté à la Confédération le 31 décembre 2016 et nous permettra, le cas échéant, d'obtenir un subventionnement pour la réalisation de nos visions par l'intermédiaire de nos infrastructures de transports.

6.3 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ai quelques remarques préalables à faire avant d'engager la discussion. Notre Conseil n'a pas à se prononcer ce soir sur le contenu du PA3. Il doit autoriser ou non sa mise en consultation. Il n'y a donc pas d'amendement possible sur le contenu de ce projet. S'il est mis en consultation, des modifications pourront être apportées lors de la discussion de fond qui aura lieu, en principe les 12 et 13 octobre 2016. Notre vote aura donc, ce soir, un caractère formel. Vous avez, bien entendu, la faculté de vous exprimer sur les mérites de la mise en consultation. Si c'est le cas, je vous demande de préciser de quel chapitre, respectivement de quelle mesure, vous souhaitez parler. Je précise qu'afin d'éviter d'incessantes parties de ping-pong, je donnerai la parole au Comité une fois toutes les interventions terminées. Ensuite, je clôturerai les débats. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

Mme Schneuwly-Aschwanden. Je ne veux pas contester la transmission de ce message mais j'aimerais tout de même faire une remarque plutôt critique, pour ne pas dire un reproche, vis-à-vis de la procédure de ce rapport. La phase d'échanges, incluant les ateliers participatifs, était très intéressante. J'ai apprécié tous ces ateliers, auxquels j'ai participé. J'ai constaté que les participants étaient, notamment, des représentants des organes de l'Agglomération, des communes et du canton, de l'administration, des politiciens et, aussi, du domaine de la mobilité et l'aménagement. J'ai trouvé qu'il manquait une représentation des acteurs économiques, appartenant aux petites et moyennes entreprises (PME) par exemple. Ce serait très intéressant d'écouter ces dernières pour comprendre leurs besoins. Pour une acceptation très large par la population, nous devrions donc connaître les avis de tous les protagonistes de notre société. Maintenant, les jeux sont faits. La prochaine fois, il faut aussi penser à ces représentants de l'économie.

M. Markus Bapst. Sie mögen sich erinnern, dass wir uns als Vertreter der Gemeinde Düdingen bereits bei der Würdigung der Kreditvergabe damals kritisch zu diesem Vorhaben geäußert haben. Ich persönlich habe meine Meinung nicht geändert und möchte erklären, warum wir heute Abend gegen die Vernehmlassung stimmen werden. Erstens ist festzustellen - es ist leider auch eine Feststellung, die sich aus der Betrachtung der Investitionsvoranschläge ergibt -, dass die Massnahmen des AP2 nicht vorwärtskommen. Die Projekte sind zu wenig lanciert, es herrscht ein gewisser Stillstand, obschon wir vorhin gehört haben, dass ein paar Sachen realisiert worden sind. Doch generell sind wir im Verzug. Zudem habe ich festgestellt, als ich ein paar Gemeinderrechnungen und Voranschläge angeschaut habe, dass Vieles nicht budgetiert worden ist. Paradoxerweise unterbreitet die kritische Gemeinde Düdingen heute wieder eine Vorlage, mit der wir unsere Ideen umsetzen wollen. Wir sind aber trotzdem der Meinung, dass alles ins Harzen gekommen ist. Unseres Erachtens fehlt es hier ganz eindeutig am Umsetzungswillen. Zweitens finden wir die unterbreitete Vorlage sehr gut. Die Stossrichtung ist sogar sehr gut und ich finde das Programm, so wie es da liegt eigentlich OK. Die Kritik vonseiten der Wirtschaft kann man damit durchaus aufnehmen. Mir selber oder uns fehlt jedoch ein bisschen der rote Faden. Es gibt sehr viele Massnahmen, die jedoch bis heute zu wenig gewichtet wurden und man hätte dies bereits jetzt schon tun sollen. Das grösste Manko, das wir damit haben, ist das finanzielle Abenteuer. Wir können doch keine Vorlage in die Vernehmlassung schicken, ohne dass man zumindest ansatzweise sagt, was das Ganze kosten soll. Das geht einfach nicht und hier haben wir das grösste Problem, nämlich den Hauptpunkt, zu dem wir sagen müssen, dass die Vorlage so nicht in die Vernehmlassung geschickt werden kann. Der dritte Punkt bezieht sich auf die Zukunft der Agglomeration. Wie sie wissen, habe ich persönlich mit Herr Schneuwly im Grossen Rat eine Motion zur Vergrösserung des Perimeters eingereicht, weil wir der Auffassung sind, dass die Agglomeration zu klein ist. Die Agglomeration muss grösser werden und der Perimeter ist unbedingt auszudehnen. Zudem stelle ich fest, dass die KRMU diese Auffassung auch teilt. Wenn wir jetzt das AP3 lancieren, ergibt sich meines Erachtens ein weiteres Problem - wir haben schon viel Geld ausgegeben und jetzt sollen wir noch zusätzlich Geld ausgeben, ich weiss es nicht, denn ich bin kein Prophet, aber ich werde mich jedenfalls dafür einsetzen, dass wir die Motion im Grossen Rat durchbringen werden - denn dann müssten wir den regionalen Richtplan der Agglomeration Freiburg (nachfolgend RPA) anpassen und hätten somit ein AP3, das dann eher hinderlich wäre. Das ist auch ein Grund, weshalb ich persönlich gegen die Bewilligung zur Vernehmlassung stimmen werde. Aus diesen

Gründen also werden wir der Überweisung zur Vernehmlassung nicht zustimmen. Wir sollten uns gescheiter alle Ressourcen offenhalten und die ganze Kraft darauf verwenden, das AP2 umzusetzen, um zuerst einmal diese Etappe zu realisieren, bevor wir weiter schauen. In dieser Hinsicht hat sich auch an unserer Meinung nichts geändert.

Mme Christa Mutter. Eigentlich dachte ich, das hier sei eine absolute Überweisungsübung, wo man ohne grosse Diskussion die Vernehmlassung eröffnet und es sich gar nicht lohnt, irgendetwas zu sagen, da es sich ja selbstverständlich ist, dass wir noch an dem arbeiten müssen, was wir in die Vernehmlassung schicken. Ich möchte aber allen Beteiligten, die diesen Bericht, den Strategiebericht und sämtliche Materialien erarbeitet haben, recht herzlich danken, da in einer doch sehr bedrängten Zeit eine sehr grosse Arbeit geleistet wurde und der Bericht einen Vergleich mit dem viel diskutierten AP2 nicht zu scheuen braucht, in das wir wesentlich mehr Zeit investiert hatten. Ich verstehe jedoch nicht ganz, wieso in der jetzigen Phase, wo es darum geht, das Material zu unterbreiten und in einem engen Zeitraum bis Ende Jahr zu diskutieren, grundsätzliche Vorbehalte bezüglich der Zukunft der Agglomeration, der Erweiterung ihres Perimeters, usw., aufgeworfen werden. Wenn wir die Mittel vonseiten des Bundes beantragen und nicht erhalten, dann werden sich vermutlich auch diese Diskussionen erübrigen. Es geht meiner Meinung nach auch nicht darum, so wie Frau Schneuwly-Aschwanden jetzt offenbar noch darüber nachdenkt, was noch alles machbar und wünschbar wäre, so haben wir sehr wenig Zeit, da ja Ende Dezember das Agglomerationsprogramm beim Bund sein muss. Auch wenn es Verzögerungen geben sollte bei der Umsetzung des AP2 – was ich auch sehr bedauere – kann jetzt die zeitgerechte Einreichung der nächsten Etappe vielleicht auch ein Mittel, ein sanftes Druckmittel gegenüber anderen Akteuren darstellen, um die konkreten Projekte des AP2 jetzt eher an die Hand zu nehmen und zu beschleunigen, wenn eine Aussicht auf eine Weiterführung besteht. In dieser Hinsicht unterstütze ich die Qualität dieser Arbeiten sowie auch die guten Strategien, denn wir schicken ja nicht die Massnahmen – die rein illustrativ dastehen – in die Vernehmlassung, sondern die Strategie, vor allem die verbindliche Strategie mit den Erläuterungen - um die geht es ja - und ich denke, dass die Zeit nun durchaus reif ist, um die grundlegenden Richtlinien zu diskutieren und zu verabschieden. In diesem Sinne beantrage oder wünsche ich, dass die Vernehmlassung wie vorgesehen durchgeführt wird und dass es dann noch viele Anstösse geben wird.

M. Pierre-Olivier Nobs. Bien entendu, le PA2 est lancé mais son rythme de croisière n'est pas tout à fait satisfaisant. Je ne pense pas que c'est une raison suffisante pour remettre en question le PA3, dont le contenu est prometteur. Nous pourrions, en séance du Conseil des 12 et 13 octobre 2016, faire notamment des amendements, des compléments et des biffages. Notre Conseil aura une grande latitude puisqu'il a la prérogative en matière d'aménagement avec toutes les libertés possibles. Ce n'est donc clairement pas le bon moment de stopper le PA3. Comme l'a dit le Président de la CAME, dans son rapport d'évaluation du PA2, la Confédération critique clairement l'absence d'une stratégie coordonnée en matière de stationnement. Si nous n'avancions pas, nous serons en porte-à-faux avec la Confédération. Il est vrai qu'il reste encore les éléments financiers. Il se peut que la Confédération manque de moyens pour financer les projets d'agglomération de troisième génération, qui lui seront soumis. Si notre PA3 était enregistré, que le Conseil fédéral terminait ses travaux en lien avec le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et concrétisait une consolidation et une pérennisation du fond en matière de financement et des infrastructures, nous serions déjà dans le pipeline. Je suis persuadé que nous ne perdons pas de temps et je vous suggère donc d'accepter la mise en consultation publique de cette mouture de notre PA3.

M. Bruno Marmier. Je remercie le Comité et le personnel de l'Agglomération, ainsi que les mandataires, pour l'excellente collaboration avec les communes lors de l'élaboration de ce PA3, contrairement à celle du PA2, qui avait fait grincer des dents. Durant l'élaboration du PA3, plusieurs rencontres et des visions locales avec les mandataires ont eu lieu. Je pense que le résultat, qui est salué aujourd'hui par plusieurs personnes, est de très bonne qualité. Pour ma part, je soutiendrai l'autorisation de la mise en consultation publique.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Jean Bourgknecht. Mme Schneuwly-Aschwanden reproche que les milieux économiques n'ont pas été invités dans le cadre des ateliers. Le Comité prend note de sa remarque. J'aimerais rappeler que pour l'élaboration du PA2, il n'y a eu aucune démarche participative. Les démarches participatives relatives au PA3 sont un grand progrès. Les ateliers ont accueilli la plupart des milieux concernés et la déléguée du

domaine économique de l'Agglomération. Par contre, je doute que la Chambre de commerce ait été formellement invitée. Lors de l'élaboration d'un PA4, cet aspect sera amélioré.

M. Markus Bapst a fait des remarques concernant le fait que de nombreuses mesures du PA2 n'ont pas encore été réalisées. C'est normal étant donné que leur réalisation est prévue pendant la période 2015-2018 et nous sommes seulement en début 2016. Il est vrai que le délai de certaines mesures du PA2 seront probablement repoussés. Dans les classeurs A et B, les mesures du PA3 vous sont présentées surtout par soucis de transparence étant donné qu'elles ne font pas l'objet de la consultation. Durant les mois prochains, le Comité va faire notamment un travail de priorisation, d'affinement des coûts des mesures prévues et choisira peut-être de supprimer certaines mesures. Le Comité, d'entente avec les communes, essaiera de trouver les meilleures solutions possibles tout en gardant un projet final cohérent.

Merci à Mme Mutter ainsi qu'à MM. Nobs et Marmier pour leur soutien non seulement à la transmission mais aussi sur le fond puisqu'ils ont précédemment déclaré être satisfaits du contenu du PA3. Je vais ajouter quelques mots en complément aux remarques de Mme Mutter concernant la demande de non-entrée en matière de M. Bapst.

Der Vorstand empfiehlt diesen Nichteintretensantrag aus folgenden Gründen abzulehnen: Falls die vom Bund festgelegte Frist für die Eingabe der AP3 nicht eingehalten wird, dann würde dies bedeuten, dass die Agglomeration auf die Bundesfinanzen für die B-Massnahmen des AP2 verzichten müsste, was immerhin einer Summe von CHF 150 Millionen entsprechen würde. Ohne AP3 fehlt der Agglomeration ein Instrument, dass die zukünftige Entwicklung sowohl in der Raumplanung als auch im Verkehr gewährleistet. Da in unserem Kanton das Agglomerationsprogramm gemäss kantonalem Raumplanungsgesetz gleichzeitig auch als regionaler Richtplan gilt, so hätte die Agglomeration nicht nur kein AP3, sondern auch keinen regionalen Richtplan, der den Anforderungen des angepassten Raumplanungsgesetzes des Bundes entspricht. Der Vorstand hat jedoch stets betont, dass das AP3 als Grundlage für die Inhalte des kantonalen Richtplans dienen soll. Mit der Ausarbeitung des Richtplans zum jetzigen Zeitpunkt können wir den Kanton in die Pflicht nehmen. Bei einem Nichteintreten würden wir die zukünftige Entwicklung der Agglomeration dem Kanton überlassen, was sehr schade wäre. C'est avec ces raisons, qu'au nom du Comité, je vous propose de refuser la proposition émanant des délégués de la commune de Düdingen.

Le Président. M. Bapst, avez-vous bien fait une demande de non-entrée en matière dans votre intervention précédente ou avez-vous simplement communiqué votre volonté de refuser l'objet soumis vote ?

M. Markus Bapst. Oui, ma demande peut être considérée comme une non-entrée en matière.

Le Président. Par conséquent, je mets à présent au vote l'entrée en matière sur le message n°36. Nous procéderons ensuite, au point 6.4, à l'examen et à l'adoption de l'arrêté si l'entrée en matière est acceptée. Nous sommes actuellement 39 membres du Conseil.

Vote d'entrée en matière / Eintretensabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent que notre Conseil entre en matière sur le message n°36 tel que présenté par le Comité, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 33 voix.

Celles et ceux, qui refusent l'entrée en matière, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs comptent 6 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez accepté, à la majorité, que notre Conseil entre en matière sur le message n°36 tel que présenté par le Comité.

6.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Article second / Zweiter Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article second est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, par conséquent, autorise la mise en consultation publique du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération de l'Agglomération de Fribourg, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 33 voix.

Celles et ceux, qui refusent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs comptent 6 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité.

Ce sixième point de l'ordre du jour est absent.

7. Subventionnement de la mesure n°20.14 du PA2 « Transagglo, section Düdingen-Zelg » / Subventionierung der Massnahme Nr.20.14 des AP2 « Transagglo, Sektion Düdingen-Zelg »

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. La CF s'est réunie les 9 et 14 mars 2016. Elle relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination et qu'elle remercie le Comité pour sa collaboration. La CF a reçu les confirmations suivantes : ce message traite d'une mesure non réalisée du PA2 ; le montant de subventionnement est plafonné ; si une des mesures de la Transagglo n'est pas réalisée, les autres mesures réalisées seront tout de même subventionnées par la Confédération. Elle regrette que le montant de la TVA ne figure pas dans le message car il s'agit tout de même d'un montant de CHF 300'000. La commission a aussi relevé que dans les investissements 2015, peu de mesures du PA2 avaient été réalisées. Elle a demandé si la Confédération verserait les subventions prévues pour les mesures en catégorie A réalisées après 2018. Il lui a été affirmé que si le délai de réalisation de ces mesures était prolongé, elles seraient tout de même subventionnées jusqu'à l'extinction du fonds d'infrastructure prévue en 2027. Pour conclure, la commission préavise favorablement le message n°36.

7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christophe Allenspach. Das Teilstück Zelg-Bahnhof Düdingen ist nach dem bereits realisierten Teilstück zwischen dem Altquartier und St. Leonhard in Freiburg das zweite bedeutende Bauwerk, um eine attraktive Transagglo von Düdingen nach Avry zu realisieren. Es schafft in Düdingen gleichzeitig eine einfache und ungefährliche Veloroute zum Quartier Ottisberg und ist damit ein wesentlicher Beitrag zur Förderung der sanften Mobilität in der permanent vom motorisierten Verkehr überrollten Gemeinde. Das Projekt setzt folglich ein Zeichen für ein wesentliches Anliegen der Agglomeration.

Le projet envoie un signal fort en faveur d'un objectif important de l'Agglomération : la mobilité douce. Néanmoins, la deuxième partie de cet axe de la Transagglo, au-delà du quartier de Zelg, n'est pas encore programmée. Par contre, les coûts de CHF 3.6 millions correspondent au financement total de la mesure inscrite au PA2. Le Comité devra donc négocier avec les organes de la Confédération pour une inscription de la deuxième partie de ce tronçon dans le PA3. Les coûts supplémentaires ne sont pas encore chiffrés. En outre, la CAME constate que la commune est encore en discussion avec les CFF et le service cantonal des biens culturels concernant la passerelle fixée à la Toggelilochbrücke, une œuvre d'art recensée. Malgré ces incertitudes, la CAME vous recommande d'adopter l'arrêté proposé par le Comité. Die KRMU empfiehlt Ihnen trotz einiger Unwägbarkeiten die Annahme des Geschäfts, um dieses bedeutende Teilstück der Transagglo in Kürze zu realisieren.

7.3 Présentation du message n°37 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.37 des Vorstandes Rapporteurs/Berichterstatter : MM./Herren Kuno Philipona et/und Benoît Piller

M. Kuno Philipona. Die vorliegende Botschaft bezieht sich auf das Subventionierungsgesuch der Gemeinde Düdingen betreffend der Massnahme Nr. 20.14, Teilstück der Transagglo Düdingen Avry. Der am 28. November 2012 angenommene Artikel 4 der Richtlinie für die Subventionierung von Massnahmen bestimmt, dass die Agglomeration Freiburg (nachfolgend Agglomeration) Projekte subventioniert, welche unter Priorität A im AP2 eingetragen sind. Diese Subventionen betragen 50% zulasten der Agglomeration nach Abzug allfälliger Beteiligungen Dritter. Auch werden die Subventionen des Bundes vom 50 prozentigen Bruttobetrag in Abzug gebracht. Die Massnahme Nr. 20.14 ist eine 700m lange und 3.60m

breite Strecke für den Langsamverkehr und verbindet den Bahnhof Düdingen mit der Tunnelstrasse. In der Botschaft zur heutigen Sitzung konnten Sie die detaillierten Angaben zu diesem Projekt lesen. Die Ausführung der Massnahme muss mit den Renovationsarbeiten des Viadukts der SBB koordiniert werden, welche Ende 2017 beginnen und dann rund 1 Jahr dauern werden.

Das ganze Projekt wird von der Gemeinde Düdingen vorfinanziert. Aufgrund der Schlussabrechnung werden die effektiven Subventionen unter Berücksichtigung der Teuerung und der MwSt. berechnet und 50% der effektiven Nettoausgaben der Gemeinde Düdingen ausbezahlt. Diese Subvention ohne Teuerung und MwSt. beträgt CHF 1'838'170 wovon sich der Bund mit rund CHF 1'360'380 und die Agglomeration mit CHF 477'790 beteiligen. Der Gemeinderat von Düdingen wird der Gemeindeversammlung vom 20. April dieses Projekt unterbreiten und ich hoffe natürlich, dass ich an dieser Gemeindeversammlung bestätigen kann, dass die Agglomeration dieser Subvention zugestimmt hat. Der Vorstand bittet Sie deshalb, dem Antrag wie er in der Botschaft umschrieben ist, zuzustimmen.

M. Benoît Piller. La mesure n°20.14 concerne une partie de la Transagallo, véritable colonne vertébrale de la mobilité douce de l'agglomération. La commune de Düdingen prévoit de réaliser tout prochainement le tronçon Düdingen-Tunnelstrasse tel que présenté dans le message n°37. La partie Tunnelstrasse-Zelg sera intégrée dans le PA3 et réalisée ultérieurement. Aujourd'hui, il est important de donner à la commune de Düdingen, qui va se prononcer prochainement, le signal que l'Agglomération soutient le financement d'une mesure conformément à la Directive portant subventionnement des mesures du Plan directeur d'agglomération, approuvée par le Conseil le 28 novembre 2012. Le Comité vous propose, donc, d'adopter le projet d'arrêté tel qu'annexé au présent message.

7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Article 2 / Artikel 2

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 2 est adopté.

Article 3 / Artikel 3

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 3 est adopté.

Nous sommes toujours 39 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, par conséquent, la demande de verser à la commune de Düdingen une subvention d'un montant de CHF 1'838'170 pour la mesure n°20.14 du PA2 « Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (Transagallo), section Düdingen-Zelg », sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 39 voix.

Celles et ceux, qui refusent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le Comité.

8. Réponse du Comité aux interventions parlementaires / Antwort des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse

Le Président. Je demande, pour les interventions signées par plusieurs membres du Conseil, qu'un seul cosignataire s'exprime pour faire part de sa réaction sur la position du Comité.

8.1 Réponse à la question relative au rapport comparant les différents modes de traction / Antwort auf die Anfrage zu einem Bericht über den Vergleich der verschiedenen Antriebssysteme Quest Leg2011-2016 2015 028

a) Position du Comité /Standpunkt des Vorstandes

M. Benoît Piller. Effectivement, un rapport des TPF fait l'état des lieux des différents modes de traction. Au vu de l'évolution de la technologie, de tels rapports sont vite dépassés. Ce rapport est donc à prendre à titre indicatif et informatif. De nouvelles études vont être lancées lorsqu'il s'agira de prendre une décision concernant un changement de mode de traction. En tant que commanditaires, nous serons informés et aussi impliqués dans ces choix. Nous ne manquerons pas à moment-là de vous informer. Le Comité considère ainsi la réponse comme liquidée.

b) Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

M. Pierre-Olivier Nobs. Ce rapport est en effet suranné. S'il avait été présenté plus tôt, nous aurions pu l'étudier avec intérêt. J'encourage le Comité à mieux informer, à l'avenir, le Conseil sur de tels rapports.

8.2 Réponse au postulat concernant l'agrandissement du P+R "La Chassotte" / Antwort auf das Postulat betreffend die Vergrößerung des P+R „La Chassotte“ Post Leg2011-2016 2014 024

a) Position du Comité /Standpunkt des Vorstandes

M. Jean Bourgknecht. Jusqu'à fin 2007, la durée et les tarifs de stationnement de ce parking étaient uniquement de la compétence de la Ville de Fribourg. Le parking de « La Chassotte » fonctionnait de manière totalement indépendante par rapport au réseau des TP. Dès 2008, la CUTAF instaura un système de parkings d'échange (ci-après P+R). Le parking de « La Chassotte » fut, d'ailleurs, un des premiers parkings à bénéficier de ce statut. En 2009, suite à la dissolution de la CUTAF et à la création de l'Agglomération, ce parking continua à être exploité selon le système P+R. Parallèlement à la planification directrice régionale, une réglementation sur les P+R a été adoptée dans le but de clarifier la répartition des tâches des différents acteurs et la gestion des parkings. Selon le Règlement sur le stationnement des véhicules sur les parkings d'échange de l'Agglomération de Fribourg et la fiche de mesure n°47.1 du PA2, le Plan directeur régional de l'Agglomération (PDA) constitue le plan de référence pour la définition de l'emplacement et la capacité des P+R. Or, la mesure n°47.1 du PA2 prévoit la suppression de la fonction P+R du parking de « La Chassotte » considérant que ce parking est situé de manière inadéquate et ne permet pas de répondre à la stratégie de mobilité de l'Agglomération, en particulier à celle des P+R. La fiche de cette mesure indique également que la parcelle en cause devrait être destinée à un développement urbanistique. La mise en œuvre de cette mesure est de la compétence communale. La définition de la capacité du parking n'est par conséquent pas du ressort de l'Agglomération, ce d'autant plus qu'elle préconise le démantèlement de la fonction P+R de ce parking selon la mesure précitée. En ce qui concerne l'avenir du parking à proprement parler, il faut rappeler que la Ville de Fribourg est la seule compétente pour maîtriser les aspects fonciers de sa parcelle. En conclusion, quand bien même le parking de

« La Chassotte » présenterait un problème de capacité, l'Agglomération n'est pas l'instance compétente pour étudier le présent objet. Le Comité n'entreprendra ainsi pas d'autres démarches visant à répondre à la présente requête. Ce postulat est ainsi liquidé.

b) Avis de l'auteure / Standpunkt der Autorin

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Premièrement, je prends acte de cette réponse. Deuxièmement, j'aimerais ajouter quelques remarques pour expliquer mon profond mécontentement vis-à-vis de cette réponse. Der Vorstand gibt in seiner Antwort an, dass zwei Dokumente zu berücksichtigen sind: Erstens die Massnahmen des AP2 und zweitens die Massnahme Nr.47.1. Das stimmt zwar schon, aber es gibt noch ein drittes Dokument, dass man auch in die Antwort hätte einbeziehen müssen, nämlich die P+R-Studie der Agglomeration von August 2012. Es ist ein offizielles Dokument der Agglomeration, in dem die P+R-Anlage La Chassotte neben anderen Anlagen aufgeführt wird. Es gibt überhaupt keinen Grund jetzt davon auszugehen, dass die Parkanlage La Chassotte aus der Luft gegriffen wäre und keine Angelegenheit der Agglomeration sei. Le règlement cité, das Parkierungsreglement, n'a rien à faire avec

la question posée dans mon postulat. Des weiteren Weise ich auch darauf hin, dass diese Massnahmen, wie es heute Abend auch schon diskutiert wurde, überhaupt keinen verbindlichen Charakter haben. So kann man darüber diskutieren, ob dies richtig ist oder nicht. Aber ich gehe davon aus, was für andere Fälle gilt, muss auch für die Massnahme 47.1 gelten. Im übrigen Stelle ich auch fest, dass bis zum heutigen Tag die P+R-Anlage La Chassotte nach wie vor als solche funktioniert, als solche ausgedeutet ist und als solche auch benutzt wird, wie es der Vorstand in seiner Antwort auch festhält. Es ist also schwer nachzuvollziehen, weshalb jetzt diese Parkieranlage La Chassotte fallengelassen werden sollte. Je conclus. Der Vorstand macht es sich zu einfach, wenn er sich nun wegen Zuständigkeitsfragen aus der Affäre ziehen will und jegliches Problembewusstsein für ein verbesserungswürdiges Objekt vermissen lässt. Und gerade dies wäre eigentlich seine Aufgabe. Demzufolge vermag die Stellungnahme des Vorstandes in keiner Weise zu überzeugen. Weiter verweise ich darauf, wie es auch aus dem Tätigkeitsbericht zu entnehmen ist, dass die P+R-Anlagen eine Erfolgsgeschichte der Agglomération darstellen. Es ist nicht verständlich, weshalb man nun ein solches Pfand aus der Hand gibt und der Gemeinde Freiburg zuschieben will, was ich als unwürdig empfinde.

8.3 Réponse au postulat concernant la mise en place d'un arrêt de bus situé au sommet de l'avenue Louis-Weck-Reynold / Antwort auf das Postulat betreffend die Gestaltung einer Bushaltestelle auf der Anhöhe der Avenue Louis-Weck-Reynold **Post Leg2011-2016 2014 025**

a) Position du Comité /Standpunkt des Vorstandes

M. Benoît Piller. La planification du réseau de bus incombe à l'Agglomération. Les communes élaborent des projets détaillés pour le placement des arrêts en tenant compte de critères tels que le nombre potentiel d'usagers ou la proximité d'autres arrêts. C'est donc un travail itératif, important et constant. Il est clair que la construction d'un arrêt ne peut se concevoir de manière isolée. Il faut l'intégrer dans une planification plus globale. Le Comité est sensible à cette demande et il l'intégrera dans ses réflexions en cours ou futures sur l'entier du réseau. Avec ces considérations, le postulat est ainsi liquidé.

b) Avis de l'auteure et des co-signataires / Standpunkt der Autorin und der Mitverfasser

M. Jean-Pierre Gauch. Mme Thiémard étant absente aujourd'hui, les co-signataires ici-présents acceptent la réponse du Comité relative à ce postulat.

Ce huitième point de l'ordre du jour est absent.

9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse

9.1 Transmission du postulat concernant une étude visant à élaborer un plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des transports publics dans l'agglomération / Überweisung des Postulats betreffend eine Studie bezüglich der Ausarbeitung eines Aktionsplans zur Steigerung des Anteils des elektrischen Antriebs im öffentlichen Verkehr der Agglomération **Post Leg2011-2016 2015 029**

a) Position de l'auteur et des co-signataires / Standpunkt des Autors und der Mitverfasser

M. Pierre-Olivier Nobs. Dans la documentation, que nous avons reçue, le Comité et le Bureau préavisent défavorablement mon postulat qui, selon eux, n'a pas la qualification juridique d'un postulat. Selon le Comité, mon intervention relèverait de l'article 13 du Règlement du Conseil d'agglomération. Je propose dans un premier temps que le Conseil se détermine sur la qualification de mon postulat car je ne suis pas d'accord avec les positions du Comité et du Bureau. Selon l'alinéa 2 de l'article 6 du Règlement du Conseil d'agglomération, « le postulat a pour but de demander au Comité d'agglomération d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil d'agglomération ». C'est exactement ce que nous demandons : l'étude d'un problème déterminé, à savoir un plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des TP dans l'agglomération. J'ai cherché la définition du postulat dans la loi sur le Grand Conseil (LGC), dans la mesure où le règlement de notre Agglomération en est probablement un dérivé. Selon l'article 76 LGC, « le postulat est la proposition faite au Grand Conseil d'obliger le Conseil d'État à faire réaliser une étude sur une question déterminée puis à déposer un rapport et, le cas échéant, des propositions ». Par conséquent, je demande que le vote du Conseil porte premièrement sur la qualification du postulat et qu'ensuite, un second vote soit fait sur le fond de l'intervention.

Le Président. M. Nobs, je vous rassure tout de suite. L'article 8 du Règlement du Conseil stipule clairement que « Lors du traitement d'une motion ou d'un postulat, le Conseil d'agglomération en examine tout d'abord la recevabilité ou la qualification formelle, si celles-ci sont contestées », ce qui est le cas.

Nous allons donc devoir mettre au vote la recevabilité de ce postulat qui, s'il devait être déclaré recevable, serait examiné sur le fond.

b) Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 22 février 2016, le Bureau a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du Comité.

c) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. Benoît Piller. À la position du Comité qui vous a été transmise, j'ajouterai que cet objet ne relève pas de ses attributions. C'est la raison pour laquelle le Comité ne peut pas répondre à ce postulat.

d) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Vote sur la recevabilité / Zulässigkeitsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent de suivre la position du Comité quant à l'irrecevabilité de ce postulat n°29 concernant une étude visant à élaborer un plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des TP dans l'agglomération, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 13 voix.

Celles et ceux, qui estiment que la position du Bureau et du Comité n'est pas juste et qu'il faut considérer ce postulat comme recevable, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs comptent 20 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs comptent 3 voix.

Résultat / Ergebnis: le Conseil d'agglomération a accepté, à la majorité évidente, de considérer ce postulat n°29 comme recevable.

M. Pierre-Olivier Nobs. Notre postulat demande au Comité une étude visant à élaborer un plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des TP dans l'agglomération à raison de 10% à l'horizon 2019 et de 28% additionnels en 2023. Nous ne sommes pas focalisés seulement sur le trolleybus. Nous proposons au Comité d'imaginer comment il serait possible d'augmenter le nombre de kilomètres parcourus en propulsion électrique, toutes technologies confondues. La position du Comité précise que « ce sont les entreprises qui ont la responsabilité d'étudier et d'acquérir le matériel roulant selon la loi sur les transports de voyageurs [...]. Toutefois, le matériel roulant à l'obligation d'être en adéquation avec les prestations [...] Le contrat-cadre conclu entre les TPF et l'Agglomération fixe des modalités pour garantir cette adéquation ». Nous demandons une étude qui définisse une stratégie de mobilité. Notre prestataire de service devrait voir comment il pourrait le faire. Comme à ce stade, c'est bien une étude, qui est demandée, je vous demande de soutenir ce postulat.

M. Benoît Piller. Ce que demande ce postulat, choisir le type de propulsion, n'est pas de la compétence du Comité mais il est évident que nous avons conclu un contrat-cadre avec les TPF, nos principaux fournisseurs de prestations. Ce contrat-cadre stipule que pour les gros investissements, l'Agglomération doit être consultée. Nous participons à des réunions avec les TPF, avec qui une très bonne collaboration s'est instaurée et avec qui nous discutons de l'avenir de ces modes de transport. Malgré tout, il est du ressort des mandataires de faire cette étude. Si la transmission de ce postulat était acceptée, l'Agglomération devrait éviter des doublons avec l'étude faite par les TPF. C'est pour ces raisons que le Comité préavise négativement.

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ich eröffne die allgemeine Diskussion. Verlangt jemand das Wort?

M. Bruno Marmier. Je soutiens totalement la transmission de ce postulat. C'est à l'Agglomération de définir quels sont les critères de sa commande en matière de transports publics. Si l'Agglomération souhaite augmenter la part de la propulsion électrique des TP, c'est à elle de le demander aux prestataires potentiels lorsqu'elle fait son appel d'offre. En ce sens, nous devons disposer nous-même de certaines connaissances de la problématique pour pouvoir ensuite passer commande. L'évocation de la suppression des Trolleybus dans le Bourg a, d'ailleurs, suscité quelques craintes dans les communes avoisinantes, ayant des lignes de Trolleybus et souhaitant conserver un mode de transport qui n'amène pas davantage de pollution sonore.

M. Jérôme Hayoz. Ich möchte dieses Postulat auch unterstützen, denn dies ist nicht nur ein Anliegen der Stadt, sondern es gibt auch andere Agglomerationsgemeinden, die Studien in Bezug auf andere Antriebsformen durchführen und prüfen, wobei da natürlich die finanziellen Aspekte im Vordergrund stehen. Es liegt dann an der Agglomeration bzw. an der Politik entsprechend einzugreifen. Als Beispiel nenne ich das Burgquartier, das man versucht vom Verkehr zu befreien und dann will man in Zukunft diese

Busse gleichwohl da hindurchschicken, was nicht wirklich kohärent ist. Da muss aus unserer Sicht die Agglomération auch eine klare Haltung einnehmen, da die TPF diese Ideen bereits heute schon vorsehen.

M. Christoph Allenspach. Je suis étonné que le Comité ne se sente pas responsable de cette problématique, qui affaiblit la position de l'Agglomération face aux TPF. Pour l'instant, nous constatons que dans les classeurs du PA3, les réponses relatives à la propulsion électrique des TP dans l'Agglomération sont très vagues. Les TPF ne veulent, visiblement, pas prendre position clairement sur ce sujet. Le Comité doit s'en occuper et gérer les négociations en faveur des prestations de TP. Une étude de ce type serait précieuse dans le cadre de ces négociations.

M. Michel Moret. Je soutiens la position du Comité, qui est contre une transmission de ce postulat, car ce serait dommage de dépenser l'argent de l'Agglomération, respectivement des communes, pour faire une étude qui devrait finalement être réalisée et financée par notre prestataire sur demande du Comité. Ce dernier doit être critique vis-à-vis des options et des réponses que notre prestataire va lui fournir. Selon moi, c'est de l'argent de l'Agglomération et du temps du Comité mal dépensés. Par conséquent, je suis totalement opposé à la transmission de ce postulat, qui n'aurait pas dû être déclaré recevable.

M. Pierre Olivier Nobs. J'aimerais simplement indiquer qu'à une de ses dernières séances, le Conseil général de la Ville de Fribourg a accepté, à l'unanimité, une résolution qui traitait de la problématique de la mobilité électrique à Fribourg. Nous craignons les nuisances sonores. Nous avons peur de nous retrouver devant le fait accompli vis-à-vis des éventuelles conséquences de la requalification du quartier du Bourg et du déménagement des TPF à Givisiez. L'Agglomération, qui est la « cliente », doit imposer ses conditions et demander différentes propositions à son prestataire de service. Cela fait partie de ses compétences. Si cela n'est pas fait, nous serons tous perdants. Je vous encourage donc à soutenir cette étude et à voter en faveur de la transmission de ce postulat.

M. Jean-Pierre Gauch. Pour rappel, le poste « Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) », dont le montant est de CHF 22,2 millions, est le plus important du budget de l'Agglomération. Nous faisons confiance au Comité mais nous devons être vigilants notamment en ce qui concerne ce poste. Lors du prochain renouvellement des concessions, l'appel d'offre devrait préciser quel est le moyen de locomotion et de traction exigé. C'est à l'Agglomération de décider ce qu'elle veut.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat n°29 concernant une étude visant à élaborer un plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des TP dans l'agglomération, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 18 voix.

Celles et ceux, qui refusent la transmission de ce postulat n°29, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs comptent 17 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs comptent 1 voix.

Résultat / Ergebnis: le Conseil d'agglomération accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat n°29.

M. Michel Moret. Le nombre des personnes, ayant voté, ne correspond pas au nombre qui a été annoncé. 36 voix ont été comptées alors qu'il y a 39 membres du Conseil présents dans la salle. Est-ce que 3 voix ne sont pas exprimées ou est-ce que des membres du Conseil ont quitté la salle lors du vote ?

Le Président. Les scrutateurs me confirment avoir compté. Est-ce qu'il y a contestation du vote ou une motion d'ordre ? Les membres du Conseil n'ont pas l'obligation de voter. Il y aurait eu un problème s'il y avait plus de voix que de membres présents, mais ce n'est pas le cas. Aucun membre du Conseil ne conteste ce vote, il n'y a donc aucune motion d'ordre ni de contestation du vote.

9.2 Transmission du postulat visant à ce que le Comité intervienne auprès du canton concernant la densification des horaires de la ligne de bus régionale n°127 / Überweisung des Postulats betreffend der Antragstellung des Vorstandes beim Kanton um Verdichtung des Fahrplanes der Regionalbuslinie Nr.127 Post Leg2011-2016 2015 030

a) Position de l'auteur / Standpunkt der Autorin

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Après avoir lu les informations très détaillées transmises par les TPF, j'ai décidé de retirer mon postulat. J'en profite pour remercier ceux, qui se sont engagés en faveur d'une augmentation des correspondances de bus, surtout dans la Singine, qui profite au quartier de Bourguillon.

9.3 Transmission de la motion concernant le tarif unitaire Frimobil dans le périmètre de l'agglomération / Überweisung der Motion betreffend Frimobil Einheitstarif auf Agglomerationsgebiet Mot Leg2011-2016 2015 031

a) Position des auteurs / Standpunkt des Autors

M. Urs Hauswirth. Vielleicht handelt es hier juristisch wirklich um eine Anfrage, ich sehe das aber anders und verlange die Überweisung als Motion. Unabhängig davon geht es bei der Intervention aber um eine Sache, die Agglomeration durch ein einfaches Mittel attraktiv zu machen. In diesem Sinne soll der Vorstand alles unternehmen, um beim Kanton und beim Bund vorstellig zu werden, damit wir wenigstens die Chance erhalten, bei den Preisen im ÖV eine einheitliche Agglomeration zu werden. Deshalb ersuche ich Sie, den Antrag trotz allen Einwänden als Motion an den Vorstand zu überweisen.

b) Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 22 février 2016, le Bureau a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du Comité.

c) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. Benoit Piller. Fixer les tarifs des TP régis par la Communauté tarifaire intégrale Fribourgeoise (CTIFR) n'est pas une compétence du Comité. À ce titre-là, la motion n°31 est considérée comme irrecevable.

Le Président. Nous devons maintenant nous prononcer sur la recevabilité de la motion.

Vote sur la recevabilité / Zulässigkeitsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent de suivre la position du Bureau et du Comité quant à l'irrecevabilité de cette motion n°31 concernant le tarif unitaire Frimobil dans le périmètre de l'agglomération, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 14 voix.

Celles et ceux, qui refusent de suivre la position du Bureau et du Comité et qui considèrent cette motion n°31 comme recevable, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs comptent 18 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs comptent 7 voix.

Résultat / Ergebnis: le Conseil d'agglomération a accepté, à la majorité, de considérer cette motion n°31 comme recevable.

Le Président. Nous pouvons, donc à présent, nous prononcer sur le fond. M. Hauswirth, souhaitez-vous reprendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

M. Benoît Piller. Nous sommes, par conséquent, face à un problème délicat à résoudre. En effet, la motion n°31 demande une négociation en faveur d'un tarif unique sur l'agglomération fribourgeoise. Cela ne va pas sans difficultés puisque nous ne sommes pas membre à part entière de cette commission. Nous pouvons, tout de même, assister aux réunions de cette Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise (CTIFR), à laquelle sont contractuellement et financièrement impliquées les TPF, les CFF, le BLS et le CarPostal. Des démarches dans le sens de la motion n°31 ont été faites auprès de la CTIFR, qui a répondu clairement qu'elle ne peut pas lier une tarification au découpage politique d'une région. En effet, les prix sont calculés en fonction de nombreux paramètres, dont la fréquence, la disponibilité, les kilomètres à parcourir. Il faudrait ensuite estimer le coût d'une telle introduction et le montant des pertes que l'Agglomération devra prendre à ses frais. Pour rappel, il faudrait changer tous les automates et refaire toute la mise en place relative à ce billet unique pour aller de Düdingen à Rosé. Maintenant, une étude pourrait être réalisée en ce sens pour CHF 150'000, sans la garantie d'un résultat allant dans le sens des motionnaires. Si le résultat montre que c'est réalisable, il faudra alors se prononcer sur l'introduction d'un tarif unique. Les coûts supplémentaires seraient alors à la charge de l'Agglomération. C'est pour ces raisons que le Comité préavise négativement la transmission de cette motion.

d) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ich eröffne die allgemeine Diskussion. Verlangt jemand das Wort? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de cette motion n°31 concernant le tarif unitaire Frimobil dans le périmètre de l'agglomération, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 24 voix. Celles et ceux, qui refuse la transmission de cette motion n°31, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs comptent 12 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs comptent 3 voix.

Résultat / Ergebnis: le Conseil d'agglomération a accepté, à la majorité, la transmission de cette motion n°31.

9.4 Transmission du postulat concernant une étude de faisabilité sur la réalisation d'un métrocâble / Überweisung des Postulats betreffend eine Machbarkeitsstudie für die Realisierung einer Metroseilbahn Post Leg2011-2016 2015 032

a) Position de l'auteur et des co-signataires / Standpunkt des Autors und der Mitverfasser

M. Sébastien Dorthe. Le menu de la soirée a été conséquent ; du coup, il y a un risque d'indigestion. Je vais donc être bref. Ce d'autant plus que notre Comité propose la transmission de ce postulat comme le fait également le Conseil d'État. Le Grand Conseil devrait traiter cette même intervention, probablement au mois de mai 2016. Selon ce qui se dit, les députés fribourgeois seraient favorables à la transmission du postulat « Métrocâble entre la gare de Fribourg, le HFR et la sortie autoroutière à Villars-sur-Glâne » déposé par Mmes Antoinette De Weck et Erika Schnyder. Ainsi, tous les feux sont verts. Il faut, tout de même, donner l'impulsion formelle nécessaire pour lancer concrètement cette étude. Le Comité a expliqué dans sa position qu'il « s'agira [...] d'approfondir les aspects techniques de l'étude [...] mais également de la compléter avec les aspects suivants : l'impact sur le réseau de bus et autres modes de transport [...] ; le financement de l'exploitation [...] ; le potentiel d'utilisateurs [...] ». Acceptons la transmission de ce postulat. Ouvrons la voie à l'étude de ce projet. Mes collègues et moi-même croyons sincèrement, comme le Comité, qu'il ne faut pas partir tête baissée dans ce projet. Il faut analyser de manière circonstanciée sa faisabilité, son potentiel et son efficacité afin d'évaluer l'opportunité future d'intégrer ce mode de transport, inhabituel dans notre région mais largement connu ailleurs. À ce titre, les TPF n'ont de loin pas trouvé ce projet « loufoque ». Prenons un peu de hauteur ce soir et acceptons la transmission de ce postulat.

b) Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 22 février 2016, le Bureau a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du Comité.

c) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. Jean Bourgnicht. Le Comité préavise favorablement la transmission de ce postulat en précisant toutefois qu'il faudra non seulement approfondir les aspects techniques, mais aussi l'entier de la problématique, dont en particulier l'impact sur le réseau de bus et autres modes de transport, le financement de l'exploitation et le potentiel d'utilisateurs. Contenu du fait qu'un postulat portant sur le même objet a été déposé au Grand Conseil, il a été convenu avec le canton que si le postulat était transmis par le Grand Conseil au Conseil d'État pour étude, ce serait le canton qui assurerait le pilotage des études en collaboration avec l'Agglomération et les communes concernées. Par contre, si le postulat ne devait pas être transmis au niveau cantonal, c'est l'Agglomération qui prendrait en charge le pilotage des études.

d) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ich eröffne die allgemeine Diskussion. Verlangt jemand das Wort?

M. Pius Odermatt. Je propose de refuser cette transmission car je crains que ce soit un gaspillage financier. C'est une usine à gaz qui engagerait des mandats externes et des ressources internes pour un résultat prévisible. Die Machbarkeit als wirtschaftliche Regel im Vergleich zu alternativen Transportmöglichkeiten wird wahrscheinlich nicht gegeben sein. Ich sage und betone den Begriff «wirtschaftliche Regel». Eine Studie für ein Metrocâble macht nur Sinn, wenn der ÖV überlastet ist, wenn das Potenzial des gesamten Verkehrs nicht optimal ausgenutzt ist, d. h. wenn neue Investitionen anstehen. Dies könnte zum Beispiel der Fall sein bei zusätzlichen Busspuren, bei einem Tram oder bei einer Metro und auch bei einem Metrocâble. Wir wissen aber, dass dies nicht der Fall ist, denn der ÖV in der Agglomeration und auf dieser Linie ist nicht ausgelastet, weil die Busse im Stau stehen. Aus diesem

Grund rate ich Ihnen, die Überweisung dieses Postulats abzulehnen, weil es nur einen Leerlauf in der Verwaltung verursachen wird, mit Kosten die wir vermeiden sollten.

M. Pierre Olivier Nobs. Je suis aussi assez surpris par ce postulat. D'une certaine manière, rien n'empêcherait les postulants de créer la « Société des métro-câbles fribourgeois » et de déposer une demande de concession à l'Office fédéral des transports (OFT). Pourquoi l'Agglomération devrait traiter cette question ? Nous savons déjà que la réponse de l'étude serait positive quant à la faisabilité technique d'un métro-câble, la Suisse étant largement capable de réaliser des téléphériques et des télécabines.

Le problème sera plutôt de type juridique. Un expert de l'Ecole d'ingénieur d'Yverdon-les-Bains a récemment déclaré que les propriétaires des parcelles survolées font opposition dès qu'il est question qu'un métro-câble ou un téléphérique survole des zones habitées. Tous les experts en mobilité expérimentés le savent. En milieu urbain, c'est un projet quasiment mort-né ; alors, écoutons-les. L'expert de cette école a expliqué que « c'est un excellent moyen de transport pour traverser ou survoler une césure ». Il a donné l'exemple de la ville de Morges qui est reliée d'un côté et de l'autre par une autoroute ; un métro-câble est une idée intelligente pour traverser une autoroute, appartenant au domaine public. Mais demander de survoler des zones habitées entraîne des problèmes juridiques programmés d'avance. Le canton sollicite un crédit auprès du Grand Conseil pour l'aménagement d'un nouvel accès routier pour le HFR et Bertigny ainsi que la modification de la jonction autoroutière N12 Fribourg-sud/centre. La route de Moncor serait ainsi délestée, les bus circuleraient plus facilement sur cet axe. Une multiplication des technologies entraîne forcément une multiplication des coûts ; or, le bus est une technologie qui fonctionne. Il vaudrait mieux ajouter des bus que de faire un métro-câble, cela coûterait moins cher.

Enfin, M. Pius Odermatt a dit que nous ne nous occupons pas de la source des problèmes, c'est à dire de l'aspect économique. Pourtant le Parti libéral radical (PLR) parle souvent des aspects économiques. Je me demande quel est l'intérêt de ce postulat n°32. Mis à part des livraisons par drones, je ne vois pas comment les commerces survolés pourraient profiter de l'opportunité du métro-câble.

Pour toutes ces raisons très objectives, je vous prie de ne pas transmettre ce postulat n°32, qui est certes technologiquement réalisable.

M. Bernhard Altermatt. Je ne vais pas trop prolonger cette discussion sur cette idée fort sympathique mais probablement inadaptée à la Ville de Fribourg. Un métro-câble sert essentiellement à relier un point A à un point B pour un grand nombre de personnes, éventuellement avec une station intermédiaire. Ce n'est pas le cas dans le projet exposé dans le postulat n°32. Je ne pense pas que la demande de la gare à l'hôpital soit suffisante, d'autant plus que le métro-câble affaiblirait les lignes de transport public existantes. Le cas présenté dans ce postulat concerne des quartiers d'habitations. Il ne s'agit pas d'un véritable cas de franchissement d'un obstacle géographique, comme celui relevé précédemment. Des lignes de bus traversent ces quartiers. Il est déjà possible d'aller du point A au point B. Il s'agit juste de rendre l'efficacité des TP plus grande. Franchement, l'idée d'un métro-câble, qui a fait parler d'elle durant deux mois, était un instrument électoral très plaisant. Je pense tout de même qu'à présent, il faut la ranger au placard.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Als Mitunterzeichnerin muss ich eingestehen, dass ich nicht eigentlich Feuer und Flamme für dieses Projekt bin und habe auch gewisse Reserven gegenüber dem Projekt des Metrocâble. Aber, man muss jetzt aufpassen, dass man dieses Projekt nicht einfach von vornherein verunglimpft und dass die Bemerkungen und die Kritik zu diesem Projekt in keiner Weise berechtigt sind. Es war mir ein Anliegen, bei der Formulierung dieses Postulates auf das Bedürfnis speziell Rücksicht zu nehmen. Ich denke, dass es wichtig ist, wenn wir jetzt schon kantonal und kommunal so ein Projekt lanciert haben und es im Gespräch ist, dass man seriös an die Arbeit geht und abklärt, ob wirklich ein Bedürfnis besteht. Wenn ein Bedürfnis besteht, dann ist es nur die Folgerichtigkeit, dass man auch eine Machbarkeitsstudie unternimmt, dass man auch die juristischen Überlegungen miteinbezieht, das will ich gar nicht negieren. Aber, wenn ein Bedürfnis vorhanden ist, muss man das in Kauf nehmen. Und wenn kein Bedürfnis vorhanden ist, dann ist das sowieso erledigt. Ich glaube, das Projekt verdient es, seriös an die Hand genommen zu werden. Gerade heute ist in der Zürcher Zeitung NZZ eine ganze Seite über die Stadtseilbahnen geschrieben worden, die mögliche Lösungen vorstellt, auch wenn es sich hier um eine andere Grösse handelt. Ich bitte, angesichts dieser Gründe zumindest den Bedürfnisbeweis abzuklären, bevor man das Projekt als Schnapsidee abtut. Und an die Adresse von Herrn Nobs möchte ich sagen, dass mir die wirtschaftlichen Interessen auch sehr am Herzen liegen, man sollte sich aber trotzdem darüber informieren, wo diese Bahn darüber führen soll, denn wo möglich handelt es sich um ein Wohnquartier, wo es erwiesener Weise nicht so viele Läden gibt.

M. Jean-Pierre Gauch. Lorsque j'ai vu cela dans la presse, je me suis demandé où est-ce que ce métro-câble pourrait passer. Je me suis rendu à la gare pour voir sur place et j'ai fait le parcours jusqu'à

l'hôpital. J'ai constaté que ce trajet traverse de nombreuses zones d'habitations. Personnellement, je n'aimerais pas habiter dans un immeuble devant lequel passeraient des télécabines de 6h à 21h en faisant du bruit. Finalement, je vais soutenir ce projet pour l'enterrer définitivement puisque si nous le refusons aujourd'hui, il reviendra dans quelques années. Je soutiens, par conséquent, ce postulat afin qu'il meure.

M. Pius Odermatt. M. Gauch propose un enterrement très coûteux, le plus cher de l'Agglomération. Je propose plutôt de refuser ce postulat.

M. Markus Bapst. Ich werde diesem Postulat zustimmen, weil ich verrückte Ideen eigentlich gerne habe und ich möchte, dass man dieser Sache weiter auf den Grund geht. Wie Herr Dorthe gesagt hat, haben wir im Grossen Rat die Sache leider noch nicht diskutieren können, aber wir haben in den Fraktionen und unter Kollegen diskutiert. Es ist so, man kann alle Probleme schon sehen: da gibt es wichtige Probleme, und da gibt es technische Probleme. Dazu mache ich den Vorschlag die Studie auszudehnen und ein Netz von Kabel über die Stadt zu spannen und den Schönberg in die Überlegungen einzubeziehen. Man könnte sogar noch weiterdenken und ich möchte, dass man aus diesem Grunde, wenn man die Aufträge schon herausgibt, dass man sich nicht darauf beschränkt zu untersuchen, ob das aus der Sicht des ÖV ein interessantes Projekt sei oder nicht. Es gibt juristische Aspekte, aber auch internationale Aspekte, die Freiburg vielleicht als einen Ort bekannt machen könnten, wovon wir uns heute allerdings noch keine Vorstellung machen. Das sind meine Bemerkungen und ich bin grundsätzlich ein der Technik freundlich zugewandter und ein neugieriger Mensch. Deshalb stimme ich diesem Postulat zu.

M. Bruno Marmier. Je partage le scepticisme exprimé par certains ce soir mais je vous invite, tout de même, à transmettre ce postulat. Je pense qu'effectivement, cela vaut la peine de creuser les questions qu'il soulève. Il faut se demander si c'est la bonne technique ou le bon tronçon pour installer cette technique. Le schéma, situé en page 13 de l'annexe proposée par le Comité, représente la station de métro-câble à Caracas. Nous nous rendons compte avec la couleur des quais que ce n'est pas le PLR qui gouverne à Caracas. Dans cette ville, le métro-câble, dont le réseau est évidemment plus dense, permet aux habitants de certains quartiers des bidonvilles d'aller, en toute sécurité, à leur domicile. Et, comme vous le savez depuis quelques jours, Fribourg est la ville la plus dangereuse de notre pays à l'instar de Caracas, la ville la plus dangereuse du Venezuela. Je vous donne, ainsi, un argument supplémentaire pour transmettre ce postulat. Je suis certain que mes collègues de l'Union démocratique du centre (UDC) partageront cette préoccupation pour la sécurité de nos concitoyens. Je vous prie, donc, de faire un bon accueil à ce postulat.

M. Christa Mutter. Auch ich bin der Technik gegenüber freundlich eingestellt, ich habe auch gerne verrückte Verkehrslösungen. Ich habe diese Studien, die mit aller Kraft verbreitet worden sind, mit Freude gelesen. Es immer gut, neue Ideen zu haben, aber ich denke trotzdem, dass dies nicht etwas ist, das wir hier mit öffentlichen Geldern unterstützen könnten. Und ich empfinde es auch als eine gewisse Zwängerei etwas im Generalrat, in der Agglomeration und auf kantonaler Ebene einzureichen und von allen drei Seiten auch noch Studien zu fordern, obwohl es eigentlich klar ist, dass es sich hier um eine spielerische Idee handelt. Es gab schon andere Ideen, die auch gleich mituntersucht werden könnten, so zum Beispiel eine Luftseilbahn vom Grand-Places nach Bürglen, damit Frau Schneuwly-Aschwanden nicht noch mehr Busse einfordern muss, denn eine Luftseilbahn könnte all diese Probleme lösen. Ich glaube, es ist auch unsere Pflicht, die öffentlichen Gelder da einzusetzen, wo es klar ist, dass es wirklich etwas nützt und wenn das Resultat schon feststeht, dass es so oder so nicht durchsetzbar und auch nicht nötig ist, dann sollten wir es bei einer spannenden Lektüre belassen. Wir haben vorhin schon eine Motion durchgewinkt, die vielleicht als Postulat noch gangbar gewesen wäre, für einen nicht einföhrbaren Tarif. Wollen wir jetzt noch zusätzlich Geld für Studien ausgeben für etwas, was ganz sicher nicht machbar ist? Ich denke nicht, dass dies unsere Aufgabe ist.

M. Marc Lüthi. J'ai une question très simple. Vu que le Grand Conseil est disposé à s'occuper de cette étude, pourquoi ne pas le laisser faire et dépenser l'argent de son porte-monnaie ? Cela éviterait à l'Agglomération de la financer et de s'en occuper.

M. Michel Moret. En tant que cosignataire, je suis favorable à la transmission de ce postulat. En fait, je suis très surpris par les réactions négatives des membres du Conseil, qui ont soutenu activement le postulat n°29. Cette étude, visant à élaborer un plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des TP dans l'agglomération, n'aurait pourtant pas eu besoin d'être financée par l'Agglomération car c'est à notre prestataire de service de le faire. Le postulat n°32 porte sur un autre sujet, une vision d'avenir : une autre façon de voir les TP à Fribourg. Pour le postulat n°29, ces membres du Conseil n'ont pas hésité à dépenser l'argent public. J'ai un problème d'adéquation et de corrélation entre les deux interventions parlementaires. Je suis très étonné par le fait que certains disent que c'est un projet

totallement irréaliste et mort d'avance. N'oublions pas que les bus sont lourds, ils cassent les routes. Faire une étude novatrice sur ce projet de métro-câble pourrait être positif, notamment d'un point de vue touristique. Je vous demande, par conséquent, de soutenir activement la transmission de ce postulat.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat n°32 concernant une étude de faisabilité sur la réalisation d'un métro-câble, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 16 voix

Celles et ceux, qui refusent la transmission de ce postulat n°32, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs comptent 21 voix

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a refusé, à la majorité, la transmission de ce postulat n 32.

10. Divers / Verschiedenes

Le Président. J'ouvre la discussion. J'ai reçu un postulat concernant le développement des parcours pédestres balisés en Ville de Fribourg de Mmes Béatrice Acklin-Zimmerman et Eleonora Schneuwly-Aschwanden ainsi qu'un postulat concernant les navettes autonomes entre Bourguillon et la Planche supérieure, signé par M. Pierre-Olivier Nobs. Je vous indique que le développement et la transmission de ces postulats se feront lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil. Mme Schneuwly-Aschwanden a un autre postulat à nous soumettre. Je lui cède la parole et la prie de bien vouloir nous remettre un exemplaire de son intervention par écrit.

Mme Eleonora 3Schneuwly-Aschwanden. Mon postulat demande, au Comité, de développer et de soumettre, au Conseil, en coordination avec l'aménagement du territoire et la mobilité, une stratégie de planification globale. Cette stratégie doit mieux répondre aux besoins des entreprises établies de l'industrie et de l'artisanat, notamment les Petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'à celles qui désirent s'implanter. Cette stratégie doit prévoir des parcelles en surface et qualité requises avec une grande flexibilité d'utilisation afin de créer des conditions cadres optimales de sorte que l'Agglomération puisse devenir un pôle économique compétitif et attractif.

M. René Schneuwly. Nous assistons à une séance particulière ce soir puisque c'est la dernière séance de cette législature présidée et vice-présidée par MM. Overney et Rhême, qui ne seront remplacés lors de la séance du 30 juin 2016. Pour les remercier du travail accompli durant leur activité, j'ai le privilège de leur offrir une petite attention : ce ne sera pas un lapin de Pâques, ni un œuf, mais une pyramide contenant des produits régionaux. Cette pyramide me fait penser à ce qu'on a vécu ce soir. Lorsque les pyramides ont été construites en Egypte, de nombreuses personnes avaient dû se dire que cela devait coûter très cher et que cela était inutile. La grande différence, par rapport à ce soir, c'est que ceux qui pensaient cela ne pouvaient pas l'exprimer. Depuis heureusement, cela a changé. Vous avez pu donner votre avis et c'est un énorme progrès. Je termine en vous rappelant que des milliers de personnes se déplacent chaque année pour voir ces pyramides. Par conséquent, c'est bien d'avoir des idées avant-gardistes comme celles de ce soir. Il faut poursuivre dans cette voie. M. Overney, merci pour la Présidence de cette séance, qui n'était pas simple et que vous avez menée de main de maître, sans jeu de mot (applaudissements).

Le Président. Merci Monsieur le Président du Comité. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. Die Sitzung ist geschlossen. La séance est close. J'ai deux remerciements particuliers à faire. D'abord, je remercie Monsieur le Secrétaire général, Félicien Frossard, qui s'est coulé dans sa fonction de manière tout à fait magistrale et qui m'a beaucoup aidé. Merci aussi à la rédactrice, Mme Noémie Nicolas, qui a assumé sa fonction malgré quelques petits problèmes de santé. Comme évoqué en introduction, vous êtes conviés à présent à prendre un apéritif au Café des Arcades. Sie sind alle herzlich zu einem Apero im Café des Arcades eingeladen. Et, pour suivre les conseils de notre collègue Marmier, je vous invite à vous y rendre en groupe pour éviter que votre intégrité physique ne soit compromise sur le trajet. Je vous remercie pour votre présence. Je vous souhaite une bonne soirée. La séance constitutive du Conseil aura lieu le 30 juin 2016 (applaudissements).

Fin de la séance : 22h11

Le Président du Conseil :

Le Secrétaire général :

Alexis Overney

Félicien Frossard

Glossaire / Glossar:

Agglomération	Agglomération de Fribourg
Agglomeration	Agglomeration Freiburg
AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation
AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation
ARE	Office fédéral du développement territorial / Amt für Raumentwicklung
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
Canton	État de Fribourg
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité
CF	Commission financière / Finanzkommission
Comité	Comité d'agglomération
Conseil	Conseil d'agglomération
DAEM	Dicastère de l'aménagement, la mobilité et l'environnement / Aufgabenbereich für die Raumplanung, den Umweltschutz und die Mobilität
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines / Aufgabenbereich der Finanzen und des Personals
Kanton	Staat Freiburg
KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire (RS 700)
OFT	Office fédéral des transports / Bundesamt für Verkehr
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération
PDA	Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg
Rat	Agglomerationsrat
RPA	Regionaler Richtplan der Agglomeration Freiburg
RPG	Raumplanungsgesetz (SR 700)
P+R	Parkings d'échange / Park und Ride-Anlagen
ÖV	Öffentliche Verkehr
TIM	Transports individuels motorisés
TP	Transports publics
TPF	Transports publics fribourgeois / Freiburgische Verkehrsbetriebe
Vorstand	Agglomerationsvorstand